BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES AVENIR





LE MOT DU MAIRE P03 PLU P04 > 05 INFOS P06 > 09

ACCUEIL DE LOISIRS P10 MACS P11 > 12

A L'HONNEUR P13 > 14 ASSOCIATIONS P15 > 18 ÉTAT CIVIL P19

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers amis



A l'aube de cette année nouvelle permettez-moi, au nom du conseil municipal, de vous souhaiter mes veux les plus sincères de bonheur et de joie pour vous, vos familles et tous vos proches.

Mes pensées vont plus particulièrement pour celles et ceux qui auront le plus de difficultés dans leur travail et leur vie quotidienne, que chacun trouve des raisons d'espérer des jours meilleurs dans leur santé ou leur prospérité.

Pour la commune, les projets esquissés en 2012, se réaliseront en 2013 et 2014 selon les possibilités de financement et les contraintes administratives.

Ils sont guidés par la même volonté : accompagner le développement de notre village vers la modernité, en prenant bien soin de le réaliser dans la justice sociale, et dans la solidarité des générations.

Conformément à nos engagements, l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme (le PLU), permettra de maitriser la croissance de notre population. Notre territoire qui s'étale sur 7.712 ha nous offre des paysages remarquables, notre devoir est de les protéger, les contraintes environnementales deviennent plus exigeantes, les zones constructibles seront limitées, cela fera quelques mécontents...

Un nouveau lotissement communal verra le jour, il permettra de répondre aux attentes de nouveaux candidats à vivre dans un logement décent, soit en location soit en accession à la propriété. Nous proposerons de nouvelles formes d'organisation de l'habitat, en phase avec les besoins actuels environnementaux et financiers.

L'agrandissement du groupe scolaire se programme dans la concertation, avec les enseignants, et les parents d'élèves, il se veut fonctionnel. Le bâti tiendra compte des nouvelles règles d'économies d'énergie.

Le gros chantier de requalification de l'avenue de Maremne, nous perturbera jusqu'à l'été, mais nous conduira vers un cadre de vie rénové, parachevé par l'aménagement de la place du village. Notre action sociale s'exprime pleinement en concertation avec MACS, elle concernera toutes les générations, depuis les plus jeunes avec la halte-garderie itinérante, les repas de la cantine et le centre de loisirs, jusqu'au portage des repas à domicile pour les personnes plus âgées. Nous ne serons efficaces dans ces domaines qu'en persévérant dans l'action coordonnée de tous, Conseil Général, CAF, Communauté des communes et commune.

Merci à tous ceux qui participent activement à la vie de notre village, les employés communaux, les bénévoles d'associations, ils œuvrent au quotidien pour nous procurer une vie locale plus agréable.

Le développement harmonieux et maitrisé de notre village est le meilleur gage d'avenir pour sa population, c'est la préoccupation essentielle de notre conseil municipal.

Bonne année à vous tous et à bientôt.

Jean-Claude Saubion
Maire de Magescq





DES NOUVELLES DU PLU

Nous venons de valider deux étapes importantes dans l'élaboration du nouveau PLU:

- le Diagnostic Environnemental d'après un travail réalisé par le bureau d'étude ETEN Environnement
- la mise en cohérence avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) réalisé par notre communauté de communes MACS, qui s'applique à tous les PLU du territoire.

Un résumé des quelques points essentiels sur le diagnostic environnemental, extrait d'un rapport qui fait 150 pages

1. Le milieu physique

- L'analyse des paramètres climatiques montre que la commune bénéficie d'un climat agréable de type océanique
- L'altitude varie peu sur le territoire, la vallée du Magescq constitue le point bas 40m en amont et 12m dans la partie aval. Les parties hautes, se situent aux limites du territoire 70m au Nord et 50m au
- La structure géologique de Magescq ressemble à celle du plateau Landais (10.000 Km2). Suite à une régression marine sur des dizaines de Kilomètres une couverture sableuse datant de l'ère Quaternaire, recouvrant des terrains plus anciens, sableux ou argileux.
- La durée moyenne annuelle de l'insolation se situe aux environ de 1896 heures
- La richesse en eaux souterraines dont bénéficie la commune, représente une source de réserves importantes et un intérêt économique primordial pour les cultures agricoles ou la croissance du pin maritime
- Le ruisseau du « Magescq » d'une longueur totale de 25 Km prend naissance dans la commune d'Herm, il constitue le principal tributaire de l'étang de Soustons, et a un débit moyen

de 1.06 m3/s mesuré sur 40 ans. Ce débit peut varier de + ou – 30 %

2. Le milieu biologique

- Le territoire communal est concerné par le site Natura 2000 « Zones Humides de l'arrière dune du Marensin ».

Ce réseau est le résultat de la mise en œuvre de deux directives Européennes datant du 27 Octobre 1997 et « améliorées » depuis. Il vient d'être modifié et étendu à l'Est et au Nord de la commune, il représente 187 ha. Ce document géré par l'association Marensin Nature est en cours d'approbation.

- Les ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique

Leur inventaire identifie, localise, et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Etabli pour le compte du Ministère de l'Environnement, il constitue l'outil principal de la connaissance scientifique et sert de base à la définition de la politique de protection de la nature. La commune est concernée.

- Les prospections de terrain ont permis d'identifier 52 habitats naturels et anthropiques selon les typologies en vigueur notamment les habitats d'intérêt communautaires.
- Les milieux aquatiques, les lagunes, le réseau hydrographique dense sur la commune, les plans d'eau représentent une valeur patrimoniale très forte et constituent des habitats privilégiés, pour un grand nombre d'espèces.

- Les forets, Les chênaies, les plantations de pins maritimes, les tourbières et marais, l'aulnaie rivulaire ou marécageuse, les terres agricoles, sont favorables à la diversité de l'implantation de l'habitat et de sa conservation.

Une flore remarquable est présente sur la commune

- Les milieux naturels de la commune de Magescq sont intimement liés à l'activité humaine, la forêt de production occupant une part importante du territoire communal. Au moins trois espèces protégées sont présentes, le Lotier hispide, le Rossolis, la vigne sauvage

La diversité des milieux présents sur la commune permet de rencontrer une avifaune assez diversifiée malgré la présence de la pinède.

- les plans d'eau et les cours d'eau présentent des enjeux très forts, pour la présence de Vison d'Europe, de Loutre, de Cistude ou pour les poissons la Lamproie de planer par exemple
- Ce maillage hydrographique offre également un paysage naturel au territoire magescquois
- Les Landes à Molinie favorisent la présence du Fadet des Laîches qui s'accommode de la rotation culturale liée à l'exploitation du pin au fil des ans.

Devant les enjeux importants du territoire communal l'urbanisation de nouveaux secteurs représente un risque d'incidence sur les espèces patrimoniales protégées, même si un habitat d'espèce ne signifie pas que l'espèce est obligatoirement présente, mais que les caractéristiques de cet habitat sont suffisantes pour accueillir ces espèces à court ou moyen terme

Le massif forestier de Magescq est l'écosystème dominant sur la commune et fait partie intégrante du massif des Landes de Gascogne. Implantée aux XVIIe et XIX siècles dans le but d'assainir un territoire à l'origine marécageux, la forêt contemporaine est principalement dédiée à la production de bois.

En apparence homogènes, les plantations de pin se distinguent par la composition de leur sous bois. La répartition de la végétation évolue suivant les facteurs suivants : l'hygrométrie du sol, les travaux sylvicoles, les aléas climatiques, la composition du sol.

La trame verte et bleue

- la mise en place d'un réseau écologique national nommé « Trame verte et bleue » a été la mesure prioritaire demandée par le Groupe 2 du Grenelle de l'environnement
- Cette demande est motivée par une fragilisation des populations animales et végétales, y compris pour les espèces ordinaires.
- La nature est un patrimoine que l'Homme se doit de respecter et de préserver pour la léguer aux générations futures
- Cette trame verte et bleue doit constituer l'infrastructure naturelle du territoire sur laquelle doit tout particulièrement s'inventer un aménagement durable. Elle contribuera à l'amélioration du cadre de vie et des paysages ruraux ou urbains

Cela se traduit concrètement pour la commune de Magescq par la définition de Zones naturelles dites N, par l'aménagement et la préservation des espaces verts, des vallées et des ruisseaux qui irriguent notre commune, et pour le bourg, par le plan paysage adopté depuis 2008 par le conseil municipal.

3. Les ressources naturelles

L'eau potable

- La production d'eau potable est assurée par deux forages situés au niveau du Quartier de Sarremale à 2 km au sud du bourg.
- L'eau est captée à des profondeurs de 112 et 216 mètres dans les aquifères oligocènes aquitaniens. Le stockage se fait au niveau du château d'eau qui a une capacité de 500 m3.
- Cette production d'eau potable est gérée, contrôlée par le SYDEC (Syndicat Mixte d'Equipement ses Communes)

La ressource agricole

- A travers son PLU la commune de Magescq souhaite définir un projet de territoire, fondé sur un équilibre entre les besoins de développement et la valorisation de son agriculture.
- La Surface Agricole Utile couvre environ 960 hectares qui se manifeste par une multiplicité de clairières dans l'environnement forestier.
- 24 sièges d'exploitation ont été recensés sur le territoire communal
- l'activité agricole est importante, la production s'équilibre entre céréales maïs, légumes et élevages de volailles.

La ressource forestière

Sur la commune de Magescq, les boisements utilisés pour la sylviculture recouvrent environ 6170 hectares soit 80% de la surface communale. L'exploitation de ces boisements offre une alternance de fermetures et d'ouverture du paysage au rythme des coupes rases de pins, et de régénération du peuplement. La forêt est habitée par la présence de constructions isolées (airiaux) ou d'habitations plus ou moins groupées (quartiers).

Voilà quelques éléments essentiels de cette étude environnementale, leur prise en compte guide l'élaboration de notre PLU et va contribuer à définir le paysage de notre cadre de vie.

La mise en cohérence du PLU avec le SCOT de MACS

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de MACS planifie l'aménagement du territoire des 23 communes à l'horizon 2030 en précisant les grandes orientations pour le territoire de demain.

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes devront se mettre en conformité avec ces documents d'aménagement.

L'approbation du SCOT de la Communauté des communes MACS a pour but de :

- 1. Pérenniser les équilibres et la richesse des identités par le projet environnemental, paysager et patrimonial.
- 2. Maîtriser la croissance démographique et rééquilibrer l'offre des logements
- 3. Accompagner la croissance démographique par la création d'emplois d'activité
- 4. Favoriser un développement équilibré des services à la personne
- 5. Renforcer et diversifier l'offre de déplacement.

Ce projet vise à inventer un nouveau modèle pour favoriser de nouvelles formes d'urbanisation économes en espace et en ressources naturelles mais aussi permettant un bien vivre ensemble au guotidien. Il est bâti sur une recherche de cohérence transversale entre 3 grands piliers de politiques sectorielles que sont : l'environnement, l'économie, les développements de l'habitat et des équipements

La Communauté de Communes MACS pense que sa population atteindra 82.000 habitants à l'horizon de 2030, et souhaite accompagner et organiser cette croissance.

La commune de Magescq a enregistré un taux de croissance de 2.3% entre 1999 et 2009.

P**05**

L'objectif de la commune est de contenir ce fort taux de croissance annuelle observée afin de pouvoir mieux maîtriser son développement. Le code de l'urbanisme impose à la collectivité de ramener les objectifs de développement à 10 ans (durée de vie estimée d'un PLU)

Le PLU doit pouvoir justifier de l'espace qu'il souhaite consommer au regard des objectifs de population, pour pouvoir démontrer que la commune a choisi un nouveau modèle de développement différent de celui porté par l'actuel Plan d'Occupation des Sols. Celui ci a permis à la commune de construire entre 1999 et 2006, 227 logements sur une superficie de 58 hectares, (soit un ratio de 4 logements à l'ha). La commune ayant observé un rythme annuel d'environ 25 constructions par an ces dix dernières années, le SCOT envisage en matière de modération de consommation de l'espace une densité moyenne d'environ 15 logements à l'ha soit un ratio moyen de surface par logement de 650 m2 (hors parties communes, voiries, réseaux, et espaces

Au regard du POS actuel l'ensemble du foncier encore disponible est évalué à hauteur de :

- Foncier disponible en matière d'habitat : 79 hectares
- Foncier disponible en matière d'activités économiques, de loisirs et autres: 96 hectares

Compte tenu de ces surfaces disponibles dans le POS la capacité d'accueil de la population s'élève à 2.400 habitants supplémentaires. C'est pourquoi la commune s'est engagée à requalifier ces espaces dans le cadre d'une nouvelle élaboration du PLU, pour maîtriser sa croissance urbaine.



LE LOTISSEMENT "CAP COSTE"

Notre nouveau lotissement communal est situé au nord de la commune et jouxte l'Arcolan.

C'est un lotissement qui cherche à promouvoir une nouvelle forme de l'organisation de l'habitat différente de celle des lotissements habituels. Sans s'opposer à la production actuelle de logements, l'enjeu est ici de permettre la constitution d'un paysage, tout en favorisant une vie sociale à l'intérieur de l'opération.

Le terrain se situant en bordure des espaces naturels, la volonté de la commune est ici de réaliser une opération qui s'intègre au mieux dans son environnement, notamment par la préservation ou la création de lisières boisées.

Une voie au sud permet de desservir le bas du lotissement, mais également maintient la possibilité d'être poursuivie pour permettre un » bouclage viaire ».

De la même manière, le projet utilise le wallon qui descend vers le Magescq et qui est le support d'une circulation douce. Ainsi, les habitants pourront rejoindre le cheminement piéton qui reliera à terme l'opération au cœur du village.

Le projet de lotissement du « CAP COSTE » vise à réaliser une opération de 64 logements, où se mélangent habitats individuels (40), maisons groupées et petits collectifs (24).

Le projet s'organise autour d'un vaste espace public central qui cherche à réinterpréter la notion d'airial. C'est un espace ouvert très peu aménagé qui permet aux enfants de se retrouver et à tout un chacun d'aller d'in îlot à l'autre à travers les bois.

Les voiries tertiaires sont organisées sous la forme de petites impasses perpendiculaires à l'airial et permettront de développer une vie sociale en mettant les résidents à l'abri de la circulation.

Une cohérence d'implantation du bâti le long de ces voies sera exigée, les maisons seront incitées à se rapprocher des ruelles avec obligation de respecter les plantations.

Chaussée étroite pour limiter la vitesse des véhicules, trottoirs en stabilisé, noues paysagères : les aménagements sont simples afin de garder une ambiance au plus près de la nature.



KESACO?

Le fadet des laîches, ce petit papillon dont le nom savant est Coenonympha oedippus a été décrit par l'entomologiste danois Johan Christian Fabricius en 1787.

Il est inscrit sur la liste des insectes strictement protégés de la Directive Habitats du Conseil de l'Europe concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

En France le Fadet des laîches est inscrit sur la liste rouge des insectes de France métropolitaine, donc à protéger !!!!

Mais alors pourquoi cette présentation de ce papillon ??

La nymphose (transformation de la larve en nymphe qui deviendra papillon) a lieu près du sol, à la base d'un chaume de molinie (herbe qui pousse sur les terrains en zone humide), présent sur la quasi-totalité de notre forêt communale.

Est directement impacté notre projet de centrale photovoltaïque sur une parcelle de pins communaux. Les études d'impact (terrains, faune etc...) et les démarches administratives se succèdent. Nous sommes en attente des retours que nous espérons positifs.





NOTRE FORET COMMUNALE

Nous profitons de ce bulletin municipal pour vous présenter la forêt communale. En effet, bien que de nombreux magescquois, surtout les an-

ciens, connaissent son existence, il est sans doute intéressant, pour les nouveaux arrivants, de la situer et découvrir son implantation.

Historique

Née il ya environ 5.000 ans, l'actuelle forêt communale se composait alors de marais et de quelques îlots de pins maritimes cantonnés sur les points les plus élevés.

Cet aspect ne change guère jusqu'aux années 1860, période où Napoléon III instaure la loi pour reboiser les landes incultes, sources de fièvres et de maladies. Magescq fait partie de ce programme, comme beaucoup d'autres communes des Landes.

Cette décision est un changement radical pour la forêt et ceux qui la côtoient, tant du point de vue écologique qu'économique et social. En une trentaine d'années, la création de fossés d'assainissement, de chemins et de reboisements intensifs, bouleversent le territoire et donnent à la forêt son aspect cultivé et aménagé que nous connaissons aujourd'hui. D'une zone sauvage et « naturelle », la forêt devient un outil de développement économique (production de bois et de résine).

Situation

Notre forêt d'une superficie de 422 hectares se situe en limite sud du territoire de la commune. Scindée en deux massifs aux lieux dits « Tinon » et « Le Court », elle est composée à 98% d'une essence principale : le pin maritime avec à la marge des chênes tauzin et pédonculés.

Fonction principale

Elle repose sur la production ligneuse avec récolte et vente de bois, ce qui permet d'alimenter le budget communal. Mais il s'agit d'un patrimoine naturel très fragile (tempêtes de 1999 et 2009) à reconstruction lente.

Vient ensuite une fonction écologique qui devient de plus en plus importante au fil des années. A ce titre, nous retiendrons la protection des sols contre l'érosion et la gestion durable : certifié PEFC, tout bois en provenance du communal bénéficie de ce label.

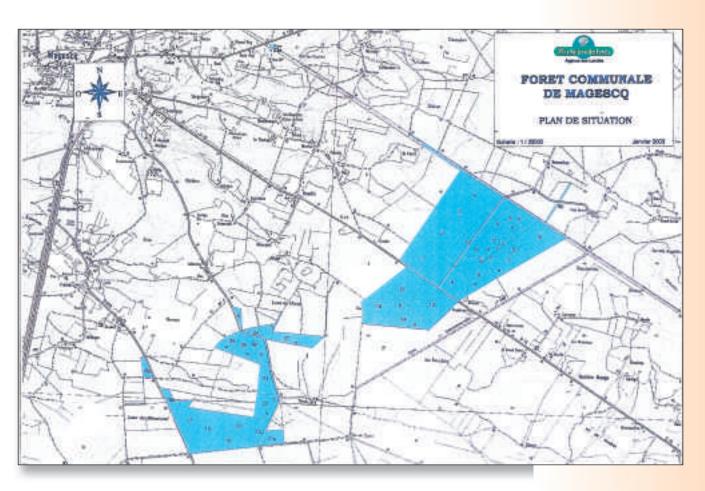
Bien sûr, nous n'oublions pas le stockage du carbone que chaque hectare de forêt effectue à longueur d'année pour lutter contre l'effet de serre. Et enfin, soulignons la fonction sociale de la forêt que l'on apprécie au cours de parties de chasse, cueillette de champignons, ou tout simplement balades d'hiver, de printemps, d'été ou d'automne où nous « regardons » la nature changer.

Aménagement forestier

Afin de concilier ces différents éléments, un plan de gestion élaboré conjointement entre l'Office national des forêts et la commune, prévoit annuellement un programme de travaux (débroussaillage, semis, dépressage, éclaircissage) et coupes à effectuer dans la forêt communale.

Actuellement, suite à la tempête Klaus et afin de reboiser les parcelles sinistrées, un programme de reboisement avec l'aide de l'Etat est prévu sur les trois prochaines années : la surface concernée est de 98 hectares.

Voilà rapidement évoqué le rôle de la forêt: nous devons les respecter, car elle fait partie de notre patrimoine foncier et culturel. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder l'élément central de notre blason magescquois.



L'ÉCOLE

Du nouveau depuis la rentrée de septembre 2012

Notre groupe scolaire à la rentrée 2012 accueille 208 élèves répartis sur 8 classes. Nous souhaitons la bienvenue à Madame Guihéneuf, nouvelle directrice de l'école.

Les travaux prévus au budget 2012 par le Conseil municipal ont été réalisés au cours de ce dernier semestre. Au niveau extérieur, les peintures des façades et boiseries a permis la rénovation de celles-ci pour un montant de 11.966,77 euros.

Dans le cadre de l'aménagement de la cour de l'école, une zone détente arbustive et fleurie a été crée par les services techniques. Elle a été équipée de bancs, table et poubelles pour un montant de 2.843 euros. De ce fait depuis la rentrée scolaire, l'espace est très apprécié des enfants souhaitant y jouer tranquillement. Deux cages de foot complètent l'espace sportif pour un montant de 1.156 euros.

Au vu de la fréquentation en hausse de l'accueil périscolaire et de la création de la halte garderie itinérante en liaison avec MACS, les locaux périscolaires ont été repeints et rééquipés en armoires, tables, jeux, et équipements divers pour un montant de 8.673,66 euros. La demande de subvention faite auprès de la Caf des landes a été acceptée et participe au financement de ses investissements.

Une vitrine d'affichage des informations à communiquer aux familles a été installée à l'extérieur de l'école (701,47 euros).

La Communauté des communes va financer l'équipement en tableaux numériques de l'ensemble des classes des 23 communes de Macs. Notre groupe scolaire disposera de 3 tableaux interactifs dans les classes d'ici la fin de l'année 2012. Cette installation vient renforcer le matériel numérique déjà en place et permettra à tous les écoliers de profiter des avancées technologiques.

Nous étudions pour 2013 l'agrandissement du restaurant scolaire et d'une classe supplémentaire. Nous sommes proches du seuil d'enfants déclenchant l'ouverture d'une classe par l'Education Nationale. Après concertation avec l'équipe enseignante, les possibilités financières de la commune dicteront la future organisation de ces agrandissements.



La zone détente très appréciée



L'accueil périscolaire récemment rénové



Calme et repos pour les élèves qui le souhaitent

Le philosophe

Le bonheur c' est toujours pour demain ?

" Quand j'étais petit, ma mère m'a dit que le bonheur était la clé de la vie. A l'école, quand on m'a demandé d'écrire ce que je voulais être plus tard, j'ai répondu "heureux". Ils m'ont dit que je n'avais pas compris la question, je leur ai répondu qu'ils n'avaient pas compris la vie" John Lennon

Mais qu'est-ce que le bonheur ? Il faudrait d'abord le définir et une définition du bonheur est encore moins évidente qu'une définition du progrès.

Chacun voit midi à sa porte, chacun a sa définition du bonheur... "Si tu veux comprendre le mot bonheur, il faut l'entendre comme récompense et non comme but" (A de Saint-Exupéry) Le bonheur peut être ce moment fugace, pour certains un passage d'alouettes (quand ils arrivent à les faire poser) un matin de novembre, pour un autre une bonne table d'amis, une bonne bouteille... pour tel autre un bon livre....

Le début du bonheur ?????

LA MÉDIATHÈQUE

Le dernier semestre de l'année 2012 a tout aussi été festif que le premier car la Médiathèque de Magescq a pu proposer un programme d'animations très attractif.

Comment finir l'année 2012 après avoir reçu Danielle Thièry : Première Femme a avoir accédé au poste de commissaire divisionnaire dans la police française et lauréate du Prix des Orfèvres 2013 pour son roman "Des clous dans le coeur". Et bien tout simplement, on proposant aux lecteurs de la Médiathèque la rencontre le mardi 7 août 2012 avec Claudie Gallay, l'auteure de "Les Déferlentes" - prix des lectrices Elle en 2009.

Puis en novembre et décembre, la Médiathèque de Magescq a organisé des animations visant à faire connaître le monde du livre :

- une exposition "La maison est en carton, un éditeur landais à l'honneur" de la Médiathèque Départementale des Landes : 24 images inédites réalisées par des figures marquantes de l'illustration pour la jeunesse. L'exposition était visible par le public (scolaire + tout public) du 13 au 23 novembre.
- une rencontre, le jeudi 22 novembre avec Claire Franek, auteure et illustratrice jeunesse, ayant créé une Grandimage «La fête foraine» pour une présentation du métier d'auteur, d'illustrateur, d'originaux, futurs projets... Elle a réalisé avec les enfants de chaque classe de la maternelle, des affiches choisies sur le thème commun du cirque.
- une rencontre avec la directrice de la Maison d'édition, Manon Jaillet, pour une présentation du métier d'éditeur, des acteurs et fabricants du livre, de la fabrication du livre... La rencontre a eu lieu le mardi 11 décembre 2012 à l'école avec les 5 classes du primaire accueillies séparément tout au long de la journée.

Novembre était aussi le mois anniversaire. En 2002, la Médiathèque avait donc ouvert ses portes avec la programmation d'un film de Sylvie Licard et 10 ans après, nous avons souhaité à nouveau programmer un de ses films comme si c'était notre gâteau d'anniversaire. Donc, samedi 24 novembre à 20h30 à la salle des fêtes de la mairie, Sylvie nous a proposé son film "Les gens de Bacotte ou la conspiration du bonheur". Cette saga a captivé un nombreux public intéressé par la vie "d'une grande famille" où tradition et modernité font bon ménage.

Vendredi 30 novembre 2012 : Deuxième "Rendez-vous des nounous" à la médiathèque à partir de 9h30. Les assistantes maternelles accompagnées des enfants dont elles ont la garde ont pu découvrir "Loup" une histoire contée avec un raconte-tapis.

Pour le mois de décembre que nous intitulerons : "Le mois du spectacle", nous avons aussi eu la chance de proposer en partenariat avec la communauté de communes MACS un spectacle le dimanche 2 décembre 2012 à la salle de musique. Spectacle familial "Entre chien et loup" de la Compagnie Medeluna : théâtre d'ombres et danse. Deux représentations ont été proposées : 15h et 17h. Les deux séances étaient complètes. Soit 180 personnes au total : un bel encouragement !

- "Le mois du spectacle" était complété par le spectacle annulé au mois d'octobre, mois consacré au goût : "Chez Persil & Ciboulette". C'est ainsi que le dimanche 9 décembre 2012 à 16h00 à la salle de musique, devant une cinquantaine de personnes, nous avons assisté à une représentation de qualité et enlevée.
- L'année s'est terminée avec une Exposition-Vente de livres le mercredi 12 décembre 2012 à la médiathèque, proposée par Anne Roullier. Initiative bien suivie en cette période de fin d'année propice aux cadeaux.

LE SOL DES ARÈNES A FAIT SON TEMPS

Le sol de la salle polyvalente avait plus de 20 ans de bons et loyaux services, il était temps de le changer mais le fournisseur n'existait plus. La municipalité a longuement réfléchi en cherchant un sol similaire qui devait s'adapter à toutes les associations sportives et autres, et résister aux manifestations qui s'y déroulent régulièrement.

Nous avons contacté une dizaine de fournisseurs : les produits présentés ne correspondaient pas à tous nos critères.

Après avoir pris conseil auprès du Comité des Landes du basket et avoir visité une salle sportive correspondante à nos attentes, notre choix s'est porté sur la société DAL'SOUPLE qui nous a livré ces dalles homologuées en août 2012.

Des soucis techniques sont survenus dès les premiers entrainements : le sol était rendu glissant par une couche de silicone utilisée pour le décollage des dalles au moule lors de la fabrication ainsi que par la peinture pour le marquage des lignes.

Il était impossible d'attendre une usure naturelle et nous avons, en étroite collaboration avec les entreprises concernées, nettoyé ce sol avec les produits conseillés par leurs techniciens.

Nous sommes restés à l'écoute des sections sportives qui nous ont remonté régulièrement les informations nécessaires afin de supprimer les glissades en continuant les nettoyages préconisés. Nos remerciements vont à nos associations sportives qui ont du supporter ce désagrément.

Nous remercions également Jean-Pierre Libier pour son professionnalisme et son implication dans ces traitements de surface. Le montant de cet investissement, voté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 04 juillet 2012 s'élève à 51051€ pour les dalles et 5481 € pour le marquage des lignes.







DU CÔTE DES ADOS

Les 10-12 ont découvert les Pyrénées autour d'Oloron. Le séjour fut très animalier puisqu'après avoir observé les vautours à la falaise du même nom à Aste Beon, ils ont croisé de (très) près les chevaux, ânes et vaches en liberté au plateau du Bénou, avant de rencontrer les cochons sauvages au détour d'un lacet vers le lac d'Estaëns...

Le rafting sur (et sous...) le Gave d'Aspe, l'accrobranches, et le jeu de piste ont fait la part belle au sport, avant de pouvoir se ressourcer avec les multiples dégustations au marché de Bedous, ou la détente dans les toboggans d'Aquabéarn.

Les 13-15 n'ont pas vu le Père Fouras, mais le Fort Boyard est toujours aussi imposant et chargé d'histoire. La Rochelle et ses tours, le splendide aquarium, l'Ile de Ré jusqu'au sommet du Phare des Baleines...un menu alléchant avant le dessert et les deux derniers jours au Futuroscope de Poitiers. Sur le podium des attractions : Arthur et les Minimoys, Danse avec les robots, et bien sûr, Nabila...

Les prochains projets : séjour Neige au mois de mars, et très bientôt les propositions pour l'été 2013.

Renseignements au centre de loisirs, sur le site de la Mairie ou le facebook Magescq'ados.







L'été a été chaud au Centre de loisirs! L'équipe d'animation ne s'est pas ennuyée puisque la fréquentation a atteint des records avec plus de 50 enfants par jour en moyenne (41 lors de l'été précédent). Elle était composée de Anaïs, Béa, Chach, Coralie, Fantine, Lucie, Mary, Nadège, Mika et Seb.

Les enfants ont parcouru les Amériques au gré d'activités variées et de sorties ludiques.

Le projet Madagascar poursuit son chemin ; nous avons échangé autour d'ateliers culinaires, et confectionné un livret éducatif qui prendra l'avion azvec les étudiants... Nous attendons avec impatience leur compterendu après leur voyage sur place.

L'escalade de la Dune du Pyla a laissé des traces dans les jambes, mais tous ont été ravis du panorama, et même les plus petits, contents de leur exploit d'avoir gravi la plus haute dune d'Europe...

Les journées à Atlantic Park et à la piscine de Saint-Jean-de-Luz étaient sacrément plus délassantes au milieu des toboggans ou des fontaines d'eau.

De grandes journées étaient au programme également, et une flashmob géante a été improvisée pour un résultat remarquable lors de la venue surprise des agents de MTV France. Les Black Eyed Peas ont fait des émules jusqu'à Magescq.

Après la musique, le sport à l'honneur, la flamme olympique s'est baladée dans les rues de la commune avant une escale à la Mairie, et un retour au Centre de loisirs pour éclairer des épreuves disputées dans le meilleur esprit.

Les petits ont profité des nuits en camping organisées à Magescq, tandis que les 8-10 ans ont bénéficié d'une nouveauté avec un camp de 3 jours à Soustons bâti autour de canoë, sauvetage côtier, piscine, et accrobranches... Les 13 chanceux ont pu faire la connaissance des copains de Léon et de Tosse-Saubion avec qui ils partiront peut-être plus tard pour des séjours plus lointains...

Pour clôturer l'été, les enfants ont peaufiné et présenté un spectacle musical de qualité devant leurs parents, dans lequel les sketches, chansons, ou danses étaient (sévèrement) notés par un jury décidément très exigeant!

Un verre de l'amitié collectif a pu récompenser tous les acteurs, et les nombreux spectateurs...





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (MACS) ATELIER ENFANCE ET JEUNESSE

1 - Actions enfance-jeunesse 2012-2013

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet éducatif territorial. Les équipes d'animation communales sont associées via des groupes de travail à l'élaboration de chaque manifestation.

Octobre 2012 : Opération de prévention routière

Pour les 4èmes des collèges de Capbreton, Labenne, Soustons et St-Geours-de-Maremne.

Objectifs:

- Développer des actions de prévention des conduites à risques en direction de l'ensemble des jeunes de la Communauté de communes.
- Mettre en place une initiative régulière et ayant suffisamment d'ampleur pour concerner le plus grand nombre de jeunes.
- Créer différents types d'initiatives permettant de traiter globalement le problème et de faire évoluer les pratiques des jeunes.

Vacances d'automne 2012 : Les rencontres électriques

Pour les 13/16 ans, du 29 au 31 octobre à Saubrigues.

Objectifs:

- Permettre la découverte du monde artistique
- Favoriser le vivre ensemble au rythme des jeunes

Contenu : séjours de 3 jours et 2 nuits ; ateliers de musique ou danse Novembre 2012 : Terres de jeux du 21 au 24 Novembre 2012 à Labenne

Manifestation ouverte pour différents publics sur différents temps (accueils de loisirs, scolaires, crèche, assistantes maternelles, familles, population locale...)

Objectifs:

- Permettre aux publics de découvrir des pratiques artistiques et/ou d'approfondir les connaissances.
- Favoriser l'échange entre participants.

Février 2013 : Regroupement 3/6 ans (un mercredi, lieu à déterminer)

- Créer un temps de rencontre inter-structures de loisirs
- Proposer des animations à une tranche d'âge spécifique sur le thème de la danse

Lundi 25 février 2013, 19h - Salle du Clercq, St Vincent de Tyrosse Cycle de conférence Les « Parents-thèses » Oser dire non, comment dire oui?

Comment trouver l'équilibre entre le cadre et la liberté ? Savoir positionner son autorité... avec Marie Odile Soucaze des Soucaze, infirmière, puéricultrice, formatrice pour l'organisme de formation Lou Camin. Espace enfant durant la conférence / Gratuit, ouvert à tous

Mercredi 6 Mars : journée au centre aquatique Aygueblue Objectifs:

- Faciliter l'accès à Aygueblue.
- Créer une animation au centre aquatique pour tous

Contenu : animations aquatiques pour tous les âges

De janvier à mars 2013 ; Projet « Internet, parents, ados : maintenir le dialogue »

Pour les 4èmes des collèges de Capbreton, Labenne

Objectifs:

- Créer un moment de rencontre, d'information, de prévention, autour d'internet
- Contribuer à un meilleur respect de l'élève vis-à-vis de lui-même et de son environnement
- Favoriser le « vivre ensemble » au sein des établissements.

Vacances d'hiver 2013 : Journées découverte du baby-sitting

Pour les 14/25 ans (lieux et dates à définir)

Objectifs:

- Donner aux futurs baby-sitters la possibilité de découvrir le monde de la garde d'enfant,
- Leur permettre d'acquérir des notions d'animations (jeux, lecture...),
- Les sensibiliser au rôle de baby-sitter.
- Valoriser le service de mise en relation baby-sitting que propose l'Escale Info

Journées proposées aux jeunes de 16 à 25 ans habitant le territoire de MACS / Gratuit (coût des journées prises en charge par la Communauté de communes MACS).

Avril 2013: Regroupement 3/6 ans (un mercredi, lieu à déterminer) Objectifs:

- Créer un temps de rencontre inter-structures de loisirs
- Proposer des animations à une tranche d'âge spécifique sur le thème des sciences

Avril 2013 : Après-midi lycéens autour des rapports fille-garçon

lieu (Tyrosse ou Saubrigues) et date (27 ou 28 mars) à confirmer Dans le cadre des interventions proposées dans les lycées du territoire, et à l'initiative des chefs d'établissement, les animatrices de l'Escale Info proposent de mettre en place comme l'an passé un temps pour les trois

lycées (Tyrosse, Capbreton et Saubrigues). La thématique abordée : « les relations filles/garçons » sera déclinée en plusieurs pôles, animés / encadrés par des intervenants extérieurs :

- Sexualité, contraception, IST...
- Les rencontres numériques
- Sexe, alcool et cannabis
- Discrimination, sexisme, violence / respect
- Les préiugés
- La communication sans violence

Ces pôles prendraient la forme de tables rondes, ateliers théâtre, jeux, spectacle, débats...

Mardi 9 avril 2013, 20h - Ph'art de Capbreton

Cycle de conférence Les « Parents-thèses » Ados, parents et internet : maintenir le dialogue?

Eviter les fausses représentations, limiter le temps devant l'ordinateur, ne pas diaboliser les pratiques des jeunes avec Marianne Massaloux, chargée du développement des usages éducatifs, d'éducation populaire et de la formation, Association Médias-Cité. Gratuit, ouvert à tous

Mai 2013: Forum Jobs d'été

Pour les jeunes en recherche d'emploi, à partir de 16 ans, lieu (certainement Labenne) et date à définir

Propositions de jobs saisonniers sans qualification particulière.

Objectifs:

- Accompagner prioritairement les jeunes dans leurs premières démarches de recherche d'emploi et les informer sur les possibilités de se rendre actifs durant les grandes vacances, au-delà d'un contrat saisonnier,
- Permettre aux employeurs locaux une prise de contact directe avec des personnes en recherche d'emplois saisonniers.
- Renforcer le partenariat institutionnel autour de l'emploi sur le territoire de MACS.

Mai 2013 : raid sportif le vendredi 3 et le samedi 4 mai 2013 Objectifs:

Permettre aux jeunes âgés de 12 à 15 ans de découvrir leur territoire au travers d'activités sportives et de découverte.

Contenu : activités sportives, éducation à l'environnement ...

Juin 2013 : Regroupement 3/6 ans (un mercredi, lieu à déterminer) Objectifs :

- Créer un temps de rencontre inter-structures de loisirs
- Proposer des animations à une tranche d'âge spécifique sur le thème des arts

Pour toutes ces manifestations, le réseau constitué des accueils de loisirs et des espaces jeunes se rencontrent une fois tous les deux mois.

Des groupes de travail sont programmés en fonction de l'importance de l'organisation, chaque animateur s'inscrit sur le ou les groupe(s) de travail de son choix.

D'autres projets transversaux ou annuels seront organisés par le service : Projets en partenariat :

- les «Dimanche & Cie» : 6 rendez-vous culturels d'octobre à décembre 2012 et de février à avril 2013.
- Interventions du Ludobus des Francas des Landes sur le territoire de MACS

HALTE-GARDERIE ITINÉRANTE

Sendeine

Sous l'oeil vigilant de Sandrine et Delphine...



le temps d'adaptation des enfants...



qui s'épanouissent à la halte-garderie itinérante de Magescq

ESPACE INFORMATION FAMILLES ET JEUNES



MACS ET L'ÉDUCATION

Depuis les vacances de la Toussaint, les classes de CE2, CM1 et CM2 des 23 communes de MACS sont petit à petit équipées de 86 tableaux numériques interactifs (TNI). Ce projet innovant est proposé en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale. 2 500 élèves de cycle 3 bénéficient de ces nouveaux équipements. La continuité est assurée avec les collèges numériques des Landes.

Premiers pas avec les tableaux...

Réunis en octobre dernier, les 90 professeurs des Écoles ont pris connaissance de leur nouvel outil de travail et ont ainsi pu se familiariser avec ce nouveau tableau aux possibilités infinies. Cette première approche a été complétée d'une formation au logiciel pédagogique et intuitif « Sankoré ». L'Éducation Nationale, précieux collaborateur dans ce projet, a regroupé les 30 premiers enseignants le mercredi 14 novembre dans les locaux de MACS afin de leur dispenser la formation nécessaire. Les enseignants ont ainsi pu repartir avec leur ordinateur portable fourni par MACS pour la mise en place de ces nouvelles pratiques pédagogiques.

En classe, les ordinateurs portables, connectés à internet, permettent de contrôler le tableau numérique interactif. Ils projettent tous les contenus multimédias exploitables et interagissent directement sur le tableau. Les espaces numériques de travail (ENT) des écoles étant en libre accès, les documents de l'Éducation Nationale, comme l'encyclopédie Universalis, sont mis à disposition.

Entièrement tactile, l'écran est peu encombrant (65 pouces : 95cm x 155cm) et résistant. Il offre une meilleure luminosité qu'un vidéoprojecteur, et ce de manière stable et durable. Il est doté d'un système de sonorisation intégré suffisant pour une classe. Enfin, il est installé sur roulettes pour s'adapter aux différentes configurations des écoles.

Des études récentes ont prouvé que, par son aspect ludique, le tableau numérique favorisait la compréhension et la mémorisation des élèves. Ils se montrent plus attentifs, participent davantage et la réussite scolaire est plus importante.

Les 86 tableaux installés représentent un investissement de 465 000 euros pour MACS.



Escale Infos, 17 av. Georges Pompidou à Capbreton - 05 48 41 09 51



P**13**

ENTRETIEN AVEC PHILIPPE MORA



Nous avons rencontré Philippe Mora qui a pris l'initiative de reproduire le blason de Magescq et lui avons demandé de nous parler de sa passion : le métier de carreleur mosaïste. Son œuvre d'une hauteur de 96 cm et

d'une largeur de 62,5 cm est exposée dans la salle des fêtes de la mairie.

Oui êtes-vous?

Je suis né à Mont- de- Marsan en 1964 ; j'ai vécu toute mon enfance et ma jeunesse jusqu'à 18 ans à Tartas. Je suis né manuel ; dès l'école maternelle, j'étais attiré par les formes et le dessin : j'adorais coller des gommettes sur un cahier quadrillé.

En 1982, je suis entré dans le compagnonnage. J'ai travaillé au service des Monuments Historiques. La découverte des techniques de construction des cathédrales et la taille de la pierre m'ont appris le sens du détail et la qualité du travail.

Quel a été ensuite votre parcours ?

Je suis arrivé à Magescq en 1990, où j'ai rejoint une entreprise de pose de carrelage. Tout naturellement, compte tenu de ma formation antérieure, je suis devenu carreleur par métier et mosaïste par passion de l'art. Par la suite, j'ai créé ma propre entreprise et me suis orienté vers la spécialité de carreleur-mosaïste.

Aujourd'hui, vous vous définissez comment?

J'ai suivi ma route. Je n'ai jamais voulu travailler au rendement : j'ai gardé de mon passage chez les compagnons le sens du relationnel et du travail soigné. Je suis un perfectionniste et un solitaire. Comme tout artiste, j'ai besoin de reconnaissance : « si le client est satisfait, tu vas le voir de suite dans son regard et sa complicité avec l'œuvre ». Je suis toujours très fier de mon ouvrage, accompli sans équerre et sans laser, mais avec les bases de la géométrie euclidienne qui permet le développement des mesures de longueur, d'aire, de volume et d'angle : je m'inspire souvent du théorème de Phytagore.....

Comment vous est venue l'idée du blason de Magescq?

Ce blason, pour moi, c'est les Landes avec le pin maritime et les deux coquilles de Saint-Jacques qui rappellent que Magescq était une étape vers Compostelle.

J'ai voulu proposer une œuvre en relief, une œuvre qui vit, que l'on peut toucher. Je me suis inspiré du blason imprimé sur le guide du syndicat d'initiative : je l'ai reproduit à l'échelle en multipliant scrupuleusement les valeurs au 1/20°. J'ai découpé le rectangle, habillé le contour, commencé le dessin avec le nom du village, le pin, les pignes, les deux coquilles Saint-Jacques. S'en est suivi un travail très minutieux avec des émaux de Briare, sauf le remplissage des lettres effectué en pâte de verre. J'ai utilisé pas moins de cinq cents carreaux, dont certains découpés en quatre morceaux pour donner des formes uniques notamment aux aiguilles et au tronc du pin. J'ai exécuté cette œuvre sur quatre mois, principalement le soir et le week-end.

En conclusion...

Mon principe : observer les gens pour comprendre leur sens de l'art. J'aime apprendre les choses par moi-même, en autodidacte : le chant, la musique... Je veux toujours me prouver que par la minutie, je donne de la valeur ajoutée à mes œuvres : je voudrais faire connaître l'art de la mosaïque.

http://www.philippemora-mosaigue.fr

A L'HONNEUR



Julien, Yannick et Sébastien, rugbymen heureux lors de la finale du championnat de France gagnée par l'équipe réserve de Léon



Nelly Carrère a commencé l'aviron comme beaucoup de jeunes, sur les conseils avisés d'une amie. Passionnée par le sport depuis l'école primaire, elle pratique la natation puis le basket sans grande conviction. A l'âge de 13 ans elle intègre l'équipe des minimes à l'aviron club soustonnais augmentant une forte colonie magescquoise. L'envie, un mental et un fort caractère lui permettent de progresser à chaque sortie et à chaque régate. Elle est régulièrement sélectionnée aux stages de la Ligue Aquitaine. Elle se perfectionne d'année en année grâce à des entrainements intensifs. Elle participe à plusieurs championnats de France, échouant plusieurs fois au pied du podium. Mais cette année 2012 se concrétise en fin par une médaille de bronze au championnat de France de VICHY du 06 au 08 juillet, bateau constitué de cadettes (4 de couple). Cet équipage termine à la troisième place derrière Villefranche et Nice.



Marine et Mathieu Maria une même passion: la danse...

Marine avec son groupe a eu 2 fois la médaille d'argent au concours National et Médaille d'or à Biarritz. la médaille de bronze au concours national de danse de Carcassonne. 13 années de danse, un bon moyen pour elle de se défouler. Pour le groupe de Mathieu : Médailles d'or 3 fois au concours

national (Biarritz, Vannes et Nice en Mai 2012). Pour lui, 12 ans, une passion qui lui est venue en voyant une chorégraphie de sa sœur sur scène : « i'aimerai trop le faire moi aussi »

Beaucoup d'heures d'entraînement à l'association Choréam de Messanges pour obtenir un premier prix au concours régional à Bordeaux afin d'être admis en National.

Choréam va fêter ses 15 ans aux arènes de Vieux Boucau avec son gala le 15 juin 2013. Venez nombreux les applaudir.



A L'HONNEUR

UNE BELLE ACTION DE SOLIDARITE...



Un projet où les jeunes apprentis ingénieurs se sont fortement impliqués



La joie des enfants malgaches...

BILLET D'HUMEUR

Engagez vous qu' y disait

"Le cochon dit à la poule, les œufs pour toi c'est un engagement partiel, le jambon pour moi c'est un engagement total".

Alors engagement partiel ou total ??? S'engager n'est-ce pas d'abord adhérer que ce soit à un projet (à travers une association), voire à une cause ??

Adhérer c'est déià participer d'une manière active à la vie de l'association... c 'est aussi donc s'exprimer et peut-être faire avancer ses idées, sa façon de voir les choses, de les faire ???

"Il faut savoir ce que l'on veut, ensuite avoir le courage de le dire et enfin l'énergie de le faire" disait Churchill : une bonne définition de l'engagement il me semble ...

Et puis quoi la peur de perdre sa liberté ???

"La liberté n'est pas l'absence d'engagement, mais la capacité de choisir" (Paulo Coelho)

Alors quoi une question de temps de libre ??

Gandhi disait: "Vous les occidentaux, vous avez l'heure mais vous n'avez jamais le temps". Alors qu'est- ce que donner un peu de son temps ??

Peur de mal faire ?? "le pire n'est pas d'échouer, c'est de ne pas essayer" F Roosevelt

Les associations du village seraient bien heureuses de recevoir votre visite...

Le projet Solidarité Internationale Madagascar 2012 (SIM 2012) a été mis en place par 7 jeunes apprentis ingénieurs des Arts et Métiers de Bordeaux, dont fait partie Chloé CRES originaire de Magescq. Ce projet avait pour but la construction d'un puits au village de Bofo à Madagascar et la réalisation d'échanges interculturels entre les enfants du Centre de loisirs de Magescq et les enfants de l'école de Bofo.

La première phase d'échanges s'est déroulée avec les enfants du Centre de loisirs de Magescq en avril, juillet et août. Dans ce cadre, le groupe SIM 2012 a réalisé la présentation du projet, de la culture malgache, initié les jeunes magescquois à la solidarité et l'utilisation de l'eau en France et dans le monde, le tout sous forme de jeux.

Ces six journées ont été riches en échanges, dans une bonne humeur constante. L'équipe d'étudiants n'a pas manqué d'évaluer la satisfaction des enfants magescquois et des animateurs du Centre de loisirs. Ainsi, auprès des enfants, les activités organisées obtiennent 95% de satisfaction et auprès des animateurs, l'indicateur pointe à 90%. Cela permet d'appuyer le sentiment qu'avait le groupe : cela s'est superbement bien déroulé!

Suite aux différents échanges avec les enfants du Centre de loisirs, l'équipe était impatiente de rencontrer les enfants malgaches. L'intégration au village et avec les enfants s'est faite très rapidement grâce aux jeux. Les jeunes sont ensuite intervenus auprès des enfants de l'école et il y a eu trois temps forts durant ces échanges :

- des temps de jeux : les enfants malgaches leur apprenaient le Kibara (jeu collectif malgache) alors que les français les initiaient au ballon
- des temps d'échanges : les jeunes ont présenté la France à travers de nombreuses photos affichées dans la salle de classe et les écoliers leur ont fait découvrir leur mode de vie. Tout cela a été l'occasion d'échanger sur nos cultures mutuelles.
- des temps de sensibilisation : L'équipe SIM2012 a présenté leur projet aux enfants et abordé avec eux l'intérêt de préserver leur santé en utilisant l'eau du puits.

Une équipe SIM 2013 est déjà lancée pour pérenniser ce projet. Les nombreuses discussions sur place, avec les habitants de Bofo, ont permis à la nouvelle équipe de définir le projet à venir. Ce dernier consistera à mettre en place un bassin de spiruline. La spiruline est une algue particulièrement efficace pour lutter contre les problèmes de déshydratation et malnutrition infantile. Bien évidemment ce nouveau voyage permettra aussi d'évaluer la pérennité du puits installé par l'équipe SIM2012.

Le mot du groupe : « Nous remercions chaleureusement la ville de Magescq, les animateurs et enfants du Centre de loisirs de Magescq, tous nos partenaires, nos amis, notre famille et toutes les personnes qui ont rendu ce projet possible... MERCI!! »



Les enfants de Magescq s'intéressent à la culture malgache

P**15**

RETOUR SUR LA VIE DE L'A.S.MAGESCQ

Comme nous le montre les documents ci-dessous retrouvés en mairie, l'association omnisport a été relancée après la guerre 39/45. Les signataires de ce document étaient : M. Petit (épicier), M. Lagardère (bâtiment), M. Dulon (coiffeur), M. Tauzin (instituteur) qui avaient demandé à la mairie une aide pour relancer le sport dans la commune. L'année suivante, en 1946, l'amicale sportive était déclarée en Sous-Préfecture et la commune renouvelait un geste envers cette association.

En 1970, l'ASM devient multi sportive avec comme objectif de développer dans la commune de Magescq des activités physiques et de loisirs. Au rugby succèdent alors basket, tennis et judo. Le sport s'est toujours développé autour de ces sections ; d'autres disciplines sont venues s'y ajouter. Bénévoles et dirigeants successifs ont su entretenir depuis ces années convivialité et entraide autour du sport.



LES ASSOCIATIONS

(Merci de signaler en mairie toute erreur ou omission)

ACCA Association Communale de Chasse Agréée

Président: M. Jean Robert Castillon Tel: 05 58 47 70 70

Amicale des pêcheurs en mer du Marensin

Présidente: Mme Josette Demonsais Tel: 05 58 47 72 39

Association de l'amicale du 3ème âge

Président: M. Jacky Mora Tel: 05 58 47 74 78

ASM Amicale Sportive Magescquoise

Présidente : Mme Maryse Maujean Tel. : 05 58 47 76 21

ASM section Badminton

Présidente : Mme Maryse Maujean Tél. : 05 58 47 76 21

ASM section gymnastique volontaire

Présidente : Mme Aline Campistron Tel :

ASM section Judo

Président: M. Vincent Monsacré Tél.: 05 58 47 74 27

■ ASM Section Tennis

Président: M. Christophe Monot Tél.: 06 27 19 66 44

ASM section yoga

Présidente : Mme Martine Garby Tél. : 05 58 47 70 06

Association Arrêt Création

Présidente : Mme Mireille Daugareil Tél. : 06 10 71 04 52

APE Association des Parents d'Élèves

Président: M. HENAULT Eric Tel: 05 58 47 70 17

Donneurs de sang de Magescq et Herm

Président: M. Marcel Hodot Tél.: 05 58 47 74 19 ou 06 86 37 35 84

Chorale Cantissimo

Présidente : Mme Thérèse Robin Tél. : 05 58 71 90 39

Club taurin cape et corde

Président: M. Bernard Ménard Tel: 05 58 47 73 87

COBALANDES

Président: M. Serge Maujean Tél.: 05 58 47 76 21

Le comité des fêtes

Président: M. Vincent Dupau Tel: 05 58 47 70 51 ou 06 30 94 38 16

Association Fa Si La Cante

Présidente: Mme Claudine Potel Tél.: 05 58 47 74 54

Club de basket

Président: M. Michel Bellegarde Tel: 06 88 24 79 08

Association de pétanque

Président: M. Guy Darracq Tel: 05 58 72 55 90

Association Vinivoga Landes

Présidente : Mme Floriane Pitou-Barrucand Tél. : 06 04 12 49 87

Association Sons et Gestes en Harmonie

Présidente : Mme Dominique Tiberghien Tél. : 06 47 20 62 41

Association Université du Temps Libre Landes Côte Sud

Contact: M.Bernard Couhault Tél.: 06 28 30 85 83

Mail: utl-landes-cote-sud@sfr.fr site internet www.utl-landes-cote-sud.fr

Relais Mini-Schools

Président : M. Jughon olivier

Contact: Mme Audrey Lambart Tel: 06 87 34 14 66

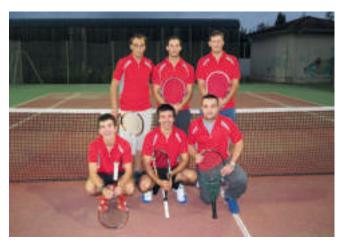
Syndicat d'initiative de Magescq

M. Jean-Claude Nogues Tel: 05 58 47 66 85



Les adhérents du badminton réunis autour de leurs dirigeants

TENNIS



Cours de tennis du lundi soir

JUDO



Une équipe de jeunes judokas dynamiques entourés de leur professeur et dirigeants

Le Yoga, vous connaissez?

Yoga signifie Union - union du corps et de l'esprit - dans le sens « l'union fait la force ».

Dans notre culture, on accorde encore peu de ceédit à l'intelligence

upre roient des aquis ou au moins, travaillent en Que to corps et l' equipe ; volla qui not plus tacile à dire qu'à laisser faire ! Si ce dell vous impresse, nose vous invitons à nous rejoindre...

A MERCREDIA 17 HEURES 30.

Renseignements au 06 84 11 03 37

LE COURS DE YOGA DE MAGESCO

GYM



Séance des séniors

CONCERT



La chorale Cantissimo

REPAS 3^{èME} AGE



25 octobre 2012 : à l'initiative de M. le Maire et du conseil municipal, est organisé le traditionnel repas annuel des aînés : une vue des convives très satisfaits

VIDE-GRENIER



Vide-grenier du 11 novembre 2012

TÉLÉTHON



L'équipe du Téléthon 2012 a encore su mobiliser pour "oser vaincre" : 7 635,80 euros ont été remis à l'AFM

ARRET CRÉATION



La troupe Arret Creation s'est produite à Herm et Soustons (salle Recheou) en Juin 2012 et le 23 décembre à la salle des fêtes de Magescq



Concert du 30 novembre au profit du Téléthon

COMMÉMORATION



11 novembre 2012

FETES 2012... Quelques temps forts...



Ouverture des fêtes par M. le Maire et le Président du Comité des Fêtes



La classe 2012 entourée de M. le Maire et du Président du Comité des Fêtes



L'attente des résultats de la course de trotinettes



Flashmob des pompiers



Un face à face festif et convivial...

NAISSANCES

- SAVARY Fanny, 25/12/2011
- LAFON Alaïs, 07/01/2012
- HAUTCLOCQ Julia, 17/02/2012
- LARTIGUE Théo, 09/03/2012
- GUILHEM Max, 10/04/2012
- HAMELINE Timany, 28/04/2012
- QUEHEILLARD Anna, 02/05/2012
- SIBERCHICOT Romain, 11/05/2012
- GROCQ Lilou, 23/05/2012
- LEPLATOIS Océane, 21/06/2012
- BAZIET Jules Manuel, Jean Pierre, 25/06/2012
- CARDOSO Mathys, 28/06/2012
- LESBATS Mila, 15/07/2012
- VISENSANG DUPRAT Illan, 21/07/2012
- ISSAADI Massinissa Ferhat, 31/07/2012
- LAHIEYTE SENTEX Iban, 18/08/2012
- BOURDERON Chloé Laëtitia Jeanne, 31/08/2012
- SEREUSE Maël Eric Philippe, 23/09/2012
- NANTES Maiwen, 27/09/2012
- MATHIEU Antonin Christian, Louis, 20/10/2012
- LATERRADE Clément André, 26/10/2012
- NOVAÏS Eléna, 27/10/2012
- KHAYER Hania, 01/12/2012

MARIAGES

- BISEL Christian Pierre et CECERE Maria, 05/05/2012
- DAUGA Patrick et DELOS Cinthia, 05/05/2012
- HAURIEU Patrice Serge et VINCENDEAU Isabelle, 18/05/2012
- MORVAN Brieuc Jean Claude Michel et SIDOT Hélène Muriel Anne 19/05/2012
- SPANGENBERGER Guillaume Patrice Emmanuel et CHANDELIER Sandy, 26/05/2012
- BAYLE Bernard et HASQUENOPH Lydia Jeanne Raymonde 30/06/2012
- GROMER Jérôme et FARGEAS Karen, 04/08/2012
- FERREIRA Fabien et DIOT Cynthia Carmen, 18/08/2012
- CHEVALIER Cédric et KNEZEVIC Stoyanka, 25/08/2012
- COSTA Mickaël et PEREIRA MOREIRA Marcia Raquel, 25/08/2012
- HENAULT Eric René et BEGARDS Nathalie, 01/09/2012
- LASSERRE Aaron et DIEUDONNE Tatiana Emmanuelle, 21/11/2012
- LUBET Christophe et RENAUD Thuriane Paulette Micheline 01/12/2012.

DÉCÈS

- BRUN Emile, 14/02/2012
- DICHARRY Jean-Claude, 15/04/2012
- GUILLOU Francois. 26/07/2012
- LUBET Christine née LALAGÜE, 27/09/2012
- MARIN-PACHE Paulette Noëlla née CHERON, 14/10/2012
- JUSTES Georgette née PULON, 01/11/2012
- SOUBESTE Paul, 10/11/2012
- JUSTES Simon, 04/12/2012



MANIFESTATIONS 2013 **JANVIER** 11 VŒUX DU 3ème AGE 13 **VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ** À 11H30 À LA MAIRIE 19 **RESTO DU CŒUR FEVRIER** 1 er **GALETTE DES ROIS** DU 3^{ème} AGE **BADMINTON** 10 17 **BADMINTON** MARS **CARNAVAL APE** 23/24 **BADMINTON**

AVRIL

14 **REPAS ACCA** 28 **BADMINTON**

MAI

9 OU 12 REPAS DU 3ème AGE

19 **VIDE GRENIER ECOLES**

DON DU SANG 23 25 **REPAS FNACA**



ANGLAIS happy new year

BRETON bloavez mat

CORSE pace e salute

DANOIS godt nytår

BASQUE urte berri on

CATALAN bon any nou

ESTONIEN head uut aastat

Bonne Année 2013



FINNOIS onnellista uutta vuotta

FLAMAND gelukkig Nieuwjaar **GALLOIS** blwyddyn newydd dda

GREC kali chronia / kali xronia eutichismenos o kainourgios chronos

HONGROIS boldog új évet

ITALIEN felice anno nuovo, buon anno

JAPONAIS akemashite omedetô

MAORI kia hari te tau hou

NÉERLANDAIS gelukkig Nieuwjaar

NORVÉGIEN godt nytt år

POLONAIS szczesliwego nowego roku

OCCITAN bona annada

CROATE sretna nova godina

CHINOIS xin nièn kuai le / xin nièn hao

ALSACIEN e glëckliches nëies / güets nëies johr

BIÉLORUSSE Z novym hodam

ESPAGNOL feliz año nuevo

ALLEMAND ein gutes neues Jahr / prost Neujahr

ARABE aam saiid / sana saiida

BULGARE chestita nova godina

CRÉOLE ANTILLAIS bon lanné

CRÉOLE GUYANAIS bon nannen / bon lannen

PORTUGAIS feliz ano novo

PROVENÇAL bòna annada / bono annado (provençal rhodanien)

TAHITIEN ia ora te matahiti api



L'HISTOIRE DU SKI



L'origine du ski remonte à 4.500 ans avant notre ère, en Suède où l'on retrouva des fragments de ski fossilisés et des gravures rupestres.

Les skis de cette époque étaient constitués de deux planches de bois de longueur inégale attachées sommairement aux pieds. Le ski droit, large et court, servait pour les appuis tandis que le gauche étroit et long, était réservé à la glisse.

En France, c'est Henri DUHAMEL, alpiniste de Grenoble , qui découvre à l'exposition universelle de 1878 de longues étroites planchettes d'environ 4 m qu'un exposant suédois lui recommande. C'est alors qu'il devient le pionnier du ski en France.

En 1893 fabrication dans la vallée de Chamonix de la 1ère paire de ski française.

Après un développement de l'emploi de ces skis chez les alpinistes dauphinois, Henri DUHAMEL fonda le premier club de ski en 1896 ; et par la suite il adapta le ski nordique à la technique alpine en solidarisant le talon avec le ski, ce qui permettait un meilleur contrôle pour diriger le ski.

Le ski est resté longtemps seulement un moyen de déplacement et de mode de transport.

C'est en janvier 1924 que les premiers jeux olympiques sont organisés à Chamonix.











Séance du 03 mai 2012 à 20h30

Le trois mai deux mille douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SAU-BION. Maire.

Etaient présents : SAUBION, Mme LUPE, SOUMAT, Mme LESBATS, CRES, MONSACRE, Mme BENOIT, BARRERE, DOUSSY, Mme BEAUDOUT, Mme GROCQ, LASSERRE.

Absents excusés : CASTAING (pouvoir à M.SAUBION), Mme LALANNE (Pouvoir à Mme BEAUDOUT), DAUGAREIL (Pouvoir à M. CRES),

Monsieur Alain SOUMAT a été nommé Secrétaire de Séance.

1°) Lotissement CAP COSTE

Permis d'aménager

La SATEL est venue présenter le projet d'aménagement et de règlement du lotissement (lots, surface, accès, implantation des maisons, toiture etc..). Ils précisent qu'une étude d'impact sera nécessaire si le permis d'aménager est déposé après le 1^{er} juin.

Le Conseil donne son accord pour déposer le permis d'aménager tel que présenté sachant qu'il sera possible de le modifier si besoin. En effet aucune décision n'est prise concernant les clôtures le long des bassins et des routes et sur limites séparatives. Par contre, il est décidé de couper tous les pins et de garder les chênes.

Rémunération

Le Maire explique qu'une renégociation du contrat de rémunération de Monsieur ROCA D'HUYTEZA est en cours. Le forfait définitif de rémunération pour la partie lotissement est proposé à 9% et M. ROCA D'HUYTEZA accepterait de diminuer ses honoraires sur l'ensemble de l'opération (20 ha) de 20.000 €.

2°) Sol arènes - FEC

Monsieur le Maire expose que le sol de la salle des sports arènes date de 1989, qu'il est abîmé et glissant et qu'il convient d'en changer.

Compte tenu de sa polyvalence, le revêtement qui recouvre le sol des arènes doit être démontable. Les lignes des différents terrains seront tracées conformément aux prescriptions des Fédérations sportives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de remplacer le revêtement qui recouvre le sol de la salle des sports arènes et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure et à signer toute pièce utile.

La Commune d'Horsarrieu qui possédait le même sol, vient de le changer. Le Maire propose d'aller voir leur nouveau revêtement le samedi 12 mai prochain en minihus

La décision définitive sera prise en fonction des résultats de cette visite.

D'autre part, Monsieur le Maire expose qu'il est possible d'obtenir une subvention au titre du FEC pour le remplacement de ce sol.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une subvention au titre du FEC et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile.

3)° Appartement Boulangerie

Monsieur le Maire expose la situation de Monsieur et Madame BOURON locataires de la boulangerie pâtisserie et du logement du 1er étage. Il informe le Conseil Municipal de leur demande de sous louer le logement du 1° étage à vocation d'habitation.

Le bail commercial mixte signé le 29 juin 2010 stipule dans son article cession du droit au bail que « toute autre cession ou toute sous-location de tout ou partie des locaux loués sont interdites sans le consentement préalable et par écrit du bailleur »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la demande de sous-location sous réserve des dispositions ci-après énumérées :

- Cette autorisation accordée à Monsieur et Madame BOURRON ne confère aucun droit au sous-locataire. La Commune conserve l'ensemble des droits vis-à-vis de Monsieur et Madame BOURRON.
- Monsieur et Madame BOURRON restent tenus au bail commercial qui les lie à la Commune ainsi qu'au paiement des loyers tels que définis dans le bail (actuellement fixé à 2000 euros TTC/ mois avec révision triennale).
- L'ensemble des mentions au bail commercial continue à s'appliquer.

 Le sous locataire sera le locataire de Monsieur et Madame BOURRON mais la Commune gardera un droit de regard sur le choix du sous locataire. Ils devront indiquer à la Commune l'identité de la personne à qui ils sous louent et devront s'assurer des garanties nécessaires à la bonne conservation du bien sous loué.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce utile.

4°) Bâches et stores

<u>Bâche</u>

La bâche du toit du chapiteau est en très mauvais état, il devient nécessaire de la changer. Deux devis ont été demandés :

Ets COUSSEAU de Bayonne : $3.367,94 \in TTC$, délais 5 à 6 semaines Ets PROTEC-STORES de ST PAUL LES DAX, $3.573,65 \in TTC$ délais 4 semaines.

Store

Les fêtes se déroulant aux arènes, il convient d'aménager le coin « cuisine » en installant des stores sur le mur des arènes au-dessus des cuisines abritant ainsi la chape existante.

Ets PROTEC-STORES : 1.782,04 € TTC Ets BRICORAMA : 1.998,52 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de commander la bâche et les stores chez PROTEC-STORES pour un montant total de $5.355,69 \in TTC$.

5°) Voiture Frigo

Monsieur le Maire expose que la voiture frigo qui servait pour le portage des repas à domicile n'est plus utilisée. Elle est en bon état. Le groupe froid fonctionne mais n'est plus aux normes pour le transport des repas en liaison froide.

Monsieur le Maire propose de procéder à sa vente. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de vendre la voiture RENAULT EXPRESS frigo, fixe le prix à 1800 euros et autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche utile et signer toute pièce correspondante.

6°) Fondation Patrimoine

La Fondation du Patrimoine demande si la Commune souhaite renouveler son adhésion à leur Société : coût 100 € pour les communes de 1000 à 3000 habitants. Le Conseil renouvelle son adhésion à la Fondation du Patrimoine.

7°) Emprunt

Monsieur le Maire rend compte de ses démarches auprès des établissements bancaires

Plusieurs Banques ont été sollicitées pour un emprunt de 350.000 € afin de financer les investissements de 2012.

Monsieur HURES de la Caisse d'épargne a fait une proposition pour $200.000 \in \text{sur } 15$ ans (le taux est actuellement de 4.64 %).

Le Conseil est favorable au prêt de 200.000 €.

8°) ATLANDES

Monsieur DESSIAUME, PDG d'ATLANDES est venu faire le point sur les travaux de l'A63 :

<u>Bassin d'orage</u> : il sera clos à 1m40 et entretenu par ATLANDES et sera protégé contre les infractions.

<u>Péage</u>: Prévu pour juin 2013 dès que les clôtures et les bandes d'arrêt d'urgence seront réalisées. Fin des travaux juin 2014.

<u>Murs anti-bruit – merlons</u>: l'élargissement se fait par le terre plein central. Les nouvelles acquisitions foncières servent pour les murs anti-bruit, merlons, bassins agrandissements des aires de repos.

Il y aura des merlons de la rue des fauvettes jusqu'au pont du Tinga. Sur la longueur du bourg un enrobé anti-bruit + merlon+ écran contre le bruit sont prévus.

Maison Houet: elle sera détruite, à cet emplacement il est prévu un bassin.

<u>Voie de désenclavement</u> : tricouche, 4.5 m de large : rétrocession à la Commune. + MACS

Voie de substitution : enrobé, 5.5m de large, rétrocession au Département.

Pont du Tinga: pas de travaux prévus par ATLANDES.

<u>Accès piétons/voie douce sous le pont route de Dax</u>: ATLANDES ne participera pas suppression d'un trottoir pour élargir l'autre : Atlandes va faire des relevés.

<u>Propriété Michel DOUSSY</u>: isolation double vitrage au rez de chaussée + GBA élargie (mur de 70 cm).

<u>Couvoir Côte d'Argent</u> : GBA élargie + écran acoustique (mur de 2m) + revêtement acoustique.

<u>Demande de participation</u>:

- Traversée de l'agglomération (avenue de Maremne) à voir pour les feux tricolores.
- Futur lotissement UFF Lafargue : sécuriser l'accès : ils pourraient participer via un fonds de concours.
- Aménagement aire de covoiturage : pas de financement.
- L'élagage des platanes Avenue des Landes pourrait rentrer dans le 1% paysage.

A 23 h, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire levait la séance

Séance du 30 mai 2012 à 20h30

Le trente mai deux mille douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SAUBION. Maire.

Etaient présents : SAUBION, Mme LUPE, SOUMAT, Mme LESBATS, CRES, MONSACRE, Mme BENOIT, BARRERE, DOUSSY, Mme BEAUDOUT, Mme GROCQ, LASSERRE

Absents excusés : M. CASTAING (pouvoir à M.SAUBION), Mme LALANNE, M. DAUGAREIL, Mme GROCQ (Pouvoir à Mme BENOIT)

Monsieur Alain SOUMAT a été nommé Secrétaire de Séance.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1°) Sol arènes

Monsieur le Maire expose :

- que le sol de la salle des sports/arènes qui date de 1989 est abimé et glissant,
- que plusieurs contacts ont été pris avec différentes sociétés qui proposaient des solutions différentes pour remplacer le revêtement,
- que plusieurs devis ont été demandés: TARKETT, TLM, SARL VMS, DAL SOUPLE, PROSPORT, TANGO SPORT, Nuances et Décoration (Mondo) ont fait une proposition chiffrée,
- les solutions techniques ont été étudiées avec beaucoup d'attention: parquet et dalles souples,

que concernant le parquet :

- qu'aucune société ne garantit la tenue et la longévité du parquet face aux aléas climatiques et aux écarts de températures mesurés dans la salle des sports (températures pouvant être négatives à l'intérieur des arènes) + humidité constatée,
- qu'il est nécessaire de le protéger pour toutes les manifestations organisées dans la salle des sports arènes (loto, vide grenier, repas, mariage,...),
- que cela engendre de la manutention supplémentaire et la mise à disposition de personnel (mise en place, enlèvement, nettoyage, ...),
- que la salle ayant un caractère polyvalent il est nécessaire de garder une facilité d'utilisation
- le coût s'élève à 100 000 € HT avec le système de protection,

que concernant le sol souple :

- que son fonctionnement est connu puisqu'il est identique à celui actuellement en place (le sol actuel a fait ses preuves),
- qu'il est facile d'utilisation et d'entretien,
- qu'il convient à tous les usages de la salle polyvalente,
- que le coût est environ de 50 000 euros HT.

Le choix s'oriente donc vers la solution des dalles souples. Une rencontre avec les différentes associations sportives est prévue pour expliquer la position de la Municipalité.

Monsieur le Maire propose de retenir la société la mieux disante à savoir DAL SOUPLE pour un montant HT de 46 152,22 €. Le tracé des lignes sera à prévoir en plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

• de remplacer le revêtement de la salle des sports arènes,

- de retenir la société DAL SOUPLE pour un montant de 46 152,22 € HT correspondant à la totalité de la surface des arènes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile.

2°) Halte Garderie Itinérante

Madame LESBATS présente le projet :

Ce mode d'accueil concernera prioritairement les enfants âgés de plus de 18 mois. Il offrira aux familles une possibilité de garde ponctuelle à raison de 4 matinées d'ouverture par semaine (entre 9h et 12h), dans 4 communes différentes et pour une dizaine d'enfants par matinée.

Son caractère itinérant permettra de diversifier les points d'accueil sur le territoire. 4 communes accueilleront ce service (MAGESCQ le lundi de 9h15 à 12h15, SAUBION, SEIGNOSSE, SAINT-MARTIN DE HINX)

Le fonctionnement de cette halte-garderie itinérante sera assuré par deux professionnels qualifiés du service Petite enfance - Enfance et Jeunesse de MACS.

Comme en crèche, les familles s'engageront par contrat, pour une durée déterminée

Le budget de fonctionnement de ce service sera compris entre 25 000 \in (3 accueils) et 34 000 \in (4 accueils). Grâce au partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), aux participations financières du Conseil général et des familles, le coût net restant à la charge de la communauté de communes sera compris entre 6 000 \in et 8 000 \in par an, en fonction du nombre d'antennes créées.

Parallèlement, la CAF des Landes déterminera son niveau d'engagement financier en investissement (aménagement des salles) lors de sa commission d'action sociale d'octobre 2012

Les communes sur le territoire desquelles sont implantées les antennes de la haltegarderie itinérante prennent à leur charge :

- La mise à disposition gratuite des locaux, (salle équipée répondant aux normes de sécurité)
- La fourniture du mobilier : bureau, fauteuil, table, chaises, armoire, rayonnage,
- L'entretien des locaux. »

Restera à charge de la communauté de communes :

- La gestion du personnel et des inscriptions des enfants ;
- La mise à disposition d'un véhicule ;
- L'achat de jeux et matériel pédagogique pour les jeunes enfants ;
- L'encadrement et l'animation des temps d'accueil ;
- La mise en place et le suivi de l'application du projet d'établissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce projet ainsi que les modification statutaires nécessaires et désigne Mme Jacqueline LESBATS pour siéger au sein des commissions chargées de la Halte Garderie.

D'autre part, la Municipalité a reçu les assistantes maternelles de la Commune pour leur présenter ce projet. La réunion s'est très bien passée. Quand elles se réuniront à l'accueil, elles pourront profiter du nouveau matériel et des jeux.

3°) Subvention programmation culturelle Médiathèque

Entendu l'exposé de Madame LUPE,

Cette année la Médiathèque fête ses 10 ans et à cette occasion une programmation

culturelle spécifique pourrait être mise en place. Le budget des animations représente un investissement important pour la Commune, c'est pourquoi il convient de solliciter l'aide du Conseil Général afin de pouvoir organiser les actions envisagées.

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses totales 2 423 euros

Recettes

Conseil général 1 211 euros Commune 1 212 euros

Les entrées aux différentes animations seront gratuites.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer auprès du Département un dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le dossier de demande de subvention au titre de la programmation culturelle 2012 et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général des Landes une subvention correspondant à 50% des dépenses prévisionnelles et à signer toute pièce utile.

4°) Espace commercial

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du budget annexe espace commercial il convient de prévoir le paiement de la 2° échéance de la taxe locale d'équipement soit 1511 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

• D'ACCEPTER la décision modificative comme suit :

c/ 63513 +1 511 € c/ 7552 +1 511 €

• AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce utile.

5°) Avenant d'Une Ville à l'Autre

Dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le mandataire de l'équipe d'une Ville à l'autre, il convient de fixer le forfait définitif de rémunération.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de tenir compte du périmètre de la ZAC fixé par délibération en date du 15 juin 2010 qui arrête le dossier de création de la ZAC et de déclencher la première phase correspondant à un lotissement d'Ashirtiere.

A l'issue de l'AVP global l'enveloppe financière des travaux est évaluée à $5\,123\,000$ euros HT. Le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre renégocié est de 7.53% du coût HT des travaux (soit $385\,761.90 \in HT$).

La première phase du marché de maîtrise d'œuvre correspond à la réalisation d'un lotissement d'habitation d'une soixantaine de lots sur un terrain de 4.5 ha. Le budget correspondant aux travaux d'aménagement de ce lotissement (voiries, réseaux humides et aménagements paysagers est estimé à 1 256 000 euros HT. Le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre affectée à cette première phase est de 9%, soit une rémunération de 113 040 euros HT.

Vient s'ajouter le forfait concernant le dossier loi sur l'eau d'un montant de 6000 euros HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal après en avoir délibéré de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

6°) Conseil Ecole

Pour faire suite à la diffusion du compte rendu du conseil d'école du 20 mars 2012, le personnel de la cantine a demandé à être reçu par Monsieur le Maire. Elles souhaitaient faire grève considérant la mise en cause de leurs compétences et de leur travail diffusée par le biais du compte rendu du conseil d'école mettant en avant les résultats d'une enquête réalisée par le conseil local FCPE de l'école de Magescq. Le Maire tient à préciser que ce compte rendu n'a jamais été validé. Saisi par le directeur de l'école le 13 avril, je lui ai demandé le 27 avril par email de modifier le compte rendu (le compte rendu modifié était joint) ; je lui suggérais de demander à la FCPE de joindre le compte rendu intégral de l'enquête ; je lui demandais également de supprimer les passages concernant le personnel de la cantine, jugeant ces

lignes non représentatives, inexactes sur le fonctionnement et mettant en question les compétences des agents. D'autant que nous avions depuis le début de l'année mis en place de nouveaux fonctionnements en termes d'animation et de renfort des effectifs à la cantine.

Le 3 mai le Directeur envoie un email nous indiquant attendre le « feu vert pour diffusion définitive ». Le soir même les comptes rendus étaient dans les cartables sans l'aval de la Mairie.

Indigné par les propos diffusés à l'ensemble des parents d'élèves le personnel de la cantine, après avoir été reçu par M le Maire, décide alors de rédiger un droit de réponse à Mme la Présidente du Conseil local FCPE, en sa qualité de représentante de l'association et des parents d'élèves, ce qui n'est en aucun cas une attaque personnelle contre sa Présidente. Ce courrier visait à expliquer leur position et leur travail. Les courriers datés du 22 mai sont transmis aux parents d'élèves via l'école. Des lettres de soutien envers le personnel et de la municipalité nous sont parvenues. Le conseil local FCPE leur a répondu le 26 mai 2012.

7°) Temps de Travail Mme LAHONTA Christelle

Le temps partiel de droit dont bénéficiait la responsable de la médiathèque prend fin le 13 juillet 2012. Elle reprend son activité à temps complet avec une répartition horaire comme suit :

- du mardi au vendredi : 9h à 12h30 et 14h à 18h15
- samedi 9h à 12h. Elle bénéficiera d'un samedi libre par mois où elle sera remplacée par Mary PAGES.

Est également inclus dans son temps de travail un quota d'heures qui servira à la mise en place d'animations, d'activités de la médiathèque.

8°) Plan de Sauvegarde Communal

Le Maire informe le Conseil qu'avec l'aide du centre de gestion DE LA Fonction Publique Territoriale le plan communal de sauvegarde est établi. Il signale que les conseillers municipaux seront mis à contribution dans la gestion de la crise. Lors de la prochaine réunion du conseil, le document final sera présenté ainsi que le DICRIM qui est destiné à la population.

La signature est prévue le 13 juillet à 18 h (juste avant le Barricot).

9°) Augmentation des Loyers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le montant des loyers des logements communaux. Il rappelle que les loyers ont été augmentés de 1.45% au 1er juillet 2011.

Il propose de réévaluer les loyers de 2% pour cette année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de procéder à l'augmentation des loyers des logements communaux de 2 %.
- Les loyers des logements communaux sont donc revalorisés à compter du 1er iuillet 2012 comme suit :

+2% au 01/07/12

DUSSAUBAT Raymonde	391.17
MORA Richard	393.22
DUPIN Marcel	243.68
DUPIN Vincent	344.92
DARRACQ Christian	362.18
PRAT André	355.71

autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants ainsi que toutes pièces utiles.

10°) Permanences Elections

Le Conseil est d'accord pour fonctionner comme pour les présidentielles soit deux permanences par bureau de vote.

11°) Personnel Communal

- Mme Marie DOUSSY partira en congé de maternité le 12 juin prochain. Elle sera remplacée par Aurélie LAMARQUE de ST VINCENT DE TYROSSE du service de remplacement du Centre de Gestion.
- Marine JUNCA a terminé son contrat à durée déterminée. A compter du 1er juin 2012 elle passera Agent Territorial d'Animation de 2ème classe stagiaire.
- Syndicat d'Initiative : Mme LESBATS informe le Conseil que Mme Elisabeth

CHICOYE de Magescq serait interessée pour assurer les permanences du Syndicat d'initiative durant l'été. Elle parle plusieurs langues (anglais, espagnol, italien et allemand. Elle sera reçue par M le Maire et Mme LESBATS le samedi 2 juin prochain.

12°) Vente de bois

La prochaine vente de bois aura lieu le 21 juin. Deux lots sont inscrits : le 1er de $1330 \ m^3$ et le 2nd de $2302 \ m^3$.

13°) Commission de Sécurité

La Commission de sécurité a contrôlé la salle des sports/arènes et a émis un avis favorable. La prochaine visite de contrôle aura lieu dans 5 ans.

De même, dans le cadre de l'ouverture de la halte garderie, la commission a contrôlé l'accueil périscolaire et a également émis un avis favorable.

14°) Lotissement Cap Coste

La SATEL vient de déposer ce jour le permis d'aménager. Dès demain il sera envoyé à la DDTM de MONT DE MARSAN pour instruction.

15°) Salle polyvalente

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion avec Monsieur DUBOS du CAUE concernant la salle polyvalente.

Monsieur DUBOS a préparé des questions auxquelles il faut répondre pour avancer

dans le projet : capacité de la salle, scène, cuisine, panneaux photovoltaïques Ce sujet sera débattu lors d'une prochaine réunion.

16°) Fêtes des Mères

La Fête des Mères aura lieu en Mairie le dimanche 24 juin à 11h30, 22 mamans seront à l'honneur.

17°) Minibus

Considérant les demandes présentées par les associations domiciliées à l'extérieur du territoire de la commune de Magescq ;

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement d'utilisation du mini bus afin d'y intégrer une demande de participation financière pour les associations extérieures à la Commune de Magesca.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de modifier le règlement d'utilisation du mini bus afin de demander une participation financière aux associations à but non lucratif, extérieures à la commune;
- DIT que, au-delà de 48 heures de réservation, une participation de 40 euros par jour sera demandée à compter du 1er jour d'utilisation, sur la base d'une convention de mise à disposition;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce utile.

A 23 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire levait la séance

Séance du 4 juillet 2012 à 20h30

Le quatre juillet deux mille douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SAUBION, Maire.

Etaient présents : M. SAUBION, Mme LUPE, M. SOUMAT, Mme LESBATS, Mme LALANNE, M. MONSACRE, Mme BENOIT, M. BARRERE, M. DOUSSY, Mme BEAUDOUT, Mme GROCQ, M. LASSERRE.

Absents excusés: M. CASTAING (pouvoir à M.SAUBION), M. CRES (pouvoir à Mme LESBATS), M. DAUGAREIL,

Monsieur Alain SOUMAT a été nommé Secrétaire de Séance.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1°) Orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire expose le projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Il explique que le projet présenté constitue un document d'étape dans le processus de mise en place d'un nouveau document d'urbanisme. Il convient d'en débattre et de l'approuver, dans le cadre de la procédure de concertation engagée pour l'élaboration du PLU.

Le PADD définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la Commune. Il expose la politique de la municipalité pour l'avenir.

Le PADD exprime le projet politique de développement de la Commune de Magescq. Il s'oriente autour de trois axes :

- 1) Maîtriser l'urbanisation de la Commune et l'accueil de la population
- Intégrer la réflexion environnementale et paysagère dans l'élaboration du document d'urbanisme
- 3) Conforter et développer les atouts économiques du territoire

Lecture étant faite du PADD, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les orientations du PADD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les orientations générales du PADD.

2°) Emprunt

Lors de l'adoption du budget il avait été décidé de contracter un emprunt afin de

réaliser les investissements 2012.

Différents établissements bancaires avaient été contactés (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Crédit Mutuel)

Seuls la Caisse d'épargne et la Banque Populaire ont fait une offre. Compte tenu des délais de validité de l'offre, il convient de réserver dès à présent l'enveloppe impartie.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition la mieux disante, à savoir celle de la Caisse d'Epargne. Elle se présente comme suit :

Montant en € : 200 000 euros

Objet : Emprunt pour programme d'investissements 2012 $\,$

Durée : 15 ans Taux fixe : 4.66 % Echéance : annuelle

Avec paiement anticipé de la première annuité Commission d'engagement : 250 euros

Le déblocage des fonds interviendra au 15 novembre 2012.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition d'emprunt de la caisse d'Epargne et de l'autoriser à signer toute pièce utile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 200 000 euros avec la Caisse d'Epargne pour une durée de 15 ans selon les conditions définies ci-dessus, afin de financer les investissements 2012,

Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

3°) Groupement de Commandes

Monsieur le Maire explique qu'il faut renouveler l'adhésion au groupement de commandes pour les lots suivants :

- Lot 1 : Equipements de protection individuelle
- Lot 2 : Vêtements de travail et de sécurité
- Lot 4 : Vêtements de visualisation (lot réservé)

Il rappelle que la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, est composée comme suit :

- Un représentant titulaire et son suppléant élus parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement.
- Le représentant de la Direction Générale de la Concurrence et de la Répression

des Fraudes, ainsi que le Comptable de chacun des membres du groupement doivent être convoqués aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres.

 La commission d'appel d'offres est présidée par le Président de MACS ou son représentant.

La composition de la commission d'appel d'offres de la commune de Magescq est la suivante :

Président : Monsieur Jean-Claude SAUBION

Membres titulaires : SOUMAT Alain, BARRERE Christian, DAUGAREIL Dominique Membres suppléants : GROCQ Maïté, LALANNE Cathy, CRES Régis

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le projet de convention ci-joint et sur la désignation du représentant titulaire et de son suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré décide :

- D'APPROUVER la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de vêtements de travail, de sécurité et d'hygiène
- DE CHARGER le Maire de signer cette convention.
- · DE DESIGNER:
- Monsieur SOUMAT Alain comme membre titulaire
- Monsieur BARRERE Christian comme membre suppléant

4°) Acquisition Parcelle Conseil Général

Monsieur le Maire expose l'intérêt dans le cadre du futur aménagement en prolongement du bourg d'acquérir la parcelle cadastrée V 572 d'une contenance de 41a 51 ca représentant une section de l'emprise de l'ancienne voie ferrée et appartenant au Conseil Général des Landes.

La commission permanente du Conseil Général a accepté d'autoriser la vente de cette parcelle pour un montant de 4 150 euros correspondant à l'avis de France Domaine sous réserve que la continuité de l'itinéraire de l'ancienne voie soit rétablie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- D'ACQUERIR auprès du Conseil Général des Landes la section de l'ancienne voie ferrée désaffectée cadastrée V572 de 41 a 51ca pour un montant de 4 150 euros
- $\bullet\,$ D'INSCRIRE les crédits nécessaires aux chapitre et article prévus comme suit :

c/ 2111-123: + 4200 €

c/ 2158 - 119 : - 4200 €

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte administratif correspondant ainsi que toute pièce utile.

5°) Promotion

M. le Maire expose au Conseil Municipal les nouvelles dispositions applicables en matière d'avancement d'échelon.

L'article 78 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique territoriale, stipule que l'avancement d'échelon a lieu de façon continue, il est fonction à la fois de l'ancienneté et de la valeur professionnelle.

L'article 78 -1 de la loi n° 84-53 institué par la loi n° 2012-347 du 12 Mars 2012 prévoit les modalités d'accès aux échelons spéciaux « contingentés » dans le cadre d'emplois de la fonction publique territoriale.

Le décret n° 2012-552 du 23 Avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C dans la fonction publique territoriale précise que conformément à l'article 49 de la loi n° 84-53 portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique territoriale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à cet échelon spécial sera déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des agents promouvables.

Ce taux de promotion doit être fixé par notre assemblée, après avis du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 19 juin 2012 et après en avoir délibéré, décide de fixer, au titre de l'année 2012 les taux d'avancement à l'échelon spécial, à 100% pour toutes les filières (sauf la filière technique) relevant de la catégorie C.

6°) Centre de Loisirs

Activités

Entendu le rapport de Mme LUPE sur l'activité du Centre de Loisirs en constante augmentation.

Dans le cadre des activités proposées par le Centre de Loisirs de Magescq durant l'été, Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer les tarifs des séjours ainsi que les suppléments au prix journée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide de fixer les tarifs ci-après pour les animations au centre de loisirs :
- les nuits sous tentes: 7 euros/ nuit/enfant
- les sorties : supplément de 4 euros/ jours/enfant
- le séjour des « petits » à Soustons : 90 € / enfant
- le séjour jeunes à Oloron et à La Rochelle : 200 euros/enfant
- dit que le prix pourra varier en fonction de la situation des familles et qu'elles pourront échelonner le paiement du prix des séjours.
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mutualisation avec les communes de Tosse et Léon pour l'organisation des séjours jeunes.

Recrutement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un ou plusieurs emplois temporaires d'adjoint d'animation en raison d'un accroissement saisonnier d'activité au Centre de Loisirs. Le recrutement d'agents saisonniers sera effectué en fonction des nécessités d'encadrement et des effectifs présents sur le centre.

VU la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3, 2ème,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer des emplois temporaires d'adjoint territorial d'animation 2° classe, pour faire face à l'accroissement saisonnier de l'activité dans le service du Centre de Loisirs :
- la durée hebdomadaire de travail afférente à l'emploi sera déterminée en fonction des nécessités de service;
- le recrutement sera effectué par contrat;
- ces emplois seront rémunérés sur la base de l'indice brut 297. correspondant au 1° échelon de l'échelonnement indiciaire du grade de Adjoint territorial d'animation 2° classe.
- le contrat d'engagement pourra éventuellement être renouvelé dans la limite de 6 mois maximum si les besoins du service le justifient.
- Monsieur le Maire est chargé de procéder à ce recrutement,
- les crédits nécessaires à la rémunération aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

7°) Vente de Bois

Aucun lot n'a été vendu lors de la vente à LUGOS à laquelle assistaient Mrs Alain SOUMAT et Christian BARRERE le 21 juin dernier, les offres étant inférieures au prix de retrait.

La Société Espagnole LARRETA vient de présenter une offre à l'ONF à 27,04 € soit légèrement au dessus du prix de retrait. Le Conseil, à l'unanimité accepte de leur vendre ce lot.

8°) Standard Téléphonique

Compte tenu des dysfonctionnements rencontrés sur le standard téléphonique de la mairie, Monsieur le Maire expose la nécessité de remplacer l'installation téléphonique.

Des devis ont été demandés afin d'étudier la solution de téléphonie la mieux adaptée : remplacement du PABX et du câblage, installation d'une baie de brassage qui pourra accueillir à terme la fibre optique conformément au cahier des charges de MACS.

DSP TELECOM : $4946 \in HT$ ACEM TELEPHONIE : $5842 \in HT$

Monsieur le Maire propose de retenir la société la moins disante pour les mêmes prestations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de remplacer l'installation

téléphonique de la Mairie, de choisir la société DSP TELECOM pour un montant de $4946 \in HT$ et d'inscrire par une décision modificative les crédits nécessaires

- c/ 2158-122: + 5000 €
- c/ 2158-119 -5000 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document utile.

9°) Sol salle des sports/arènes

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2012 approuvant le remplacement du sol de la salle des sports/arènes ;

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'ajuster la superficie afin de prendre en compte la totalité du tapis ainsi que des éventuelles chutes. La nouvelle superficie est de 917 m² pour un montant total de 51 051,17 \in HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de DAL SOUPLE pour un montant de 51 051,17 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile.

10°) Horaires Ecoles

Au dernier conseil d'école le changement d'horaires a été voté (8 voix pour, 7 contre). Pour la rentrée 2012/2013, les horaires de classe seront :

Matin: 8H35 - 11H45 Après-midi: 13h30 - 16h20

11°) Canoe

APPACH Canoe a commencé son activité. Le départ de leur descente du Magescq se fait au waugram sur le ruisseau de la moulaque.

12°) Occupation Domaine Public

M.et Mme BARAT, les nouveaux propriétaires du fond de commerce du tabac journaux, sollicite l'autorisation d'installer sur le trottoir (domaine public) des parasols, des présentoirs pour les cartes postales et la carte du snack etc..

Le trottoir étant déjà étroit, le fait d'y installer du mobilier va géner voire empêcher le passage des personnes à mobilité réduite. Le Conseil Municipal décide d'interdire l'occupation du domaine public à tous les commerçants pour des questions de sécurité.

13°) Périmètre Commerce MACS

Dans le cadre de l'élaboration du DAC (Document d'Aménagement Commercial) de la Communauté des Communes MACS, un périmètre de centralité a été défini comprenant une partie de l'avenue de Maremne (de la médiathèque à la Poste), la place de l'Eglise, une partie de la Rue Robert Dubaa (du SPAR à la supérette), l'entame de l'avenue de Maremne, le début de la rue Brémontier.

14°) Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire présente le Plan Communal de Sauvegarde

La cellule de crise municipale est mise en place, par le Maire ou son représentant, en Mairie. Au cas où la mairie ne serait pas accessible, la cellule de crise municipale serait installée à la salle des sports/arènes.

Composition de la cellule de crise :

Le Maire, Directeur des opérations de secours :

Le responsable de la cellule de crise désigné par le Maire : Mme LUPE Nathalie Le responsable cellule administrative :SOUMAT Alain (suppléant Christine BENOIT) Le responsable communication : LESBATS Jacqueline (suppléant Maîté GROCQ) Le responsable population : MONSACRE Vincent (suppléant Cathy LALANNE) Le responsable cellule logistique : BARRERE Christian (suppléant CRES Régis) Le responsable logistique alimentaire : LASSERRE Olivier (suppléant Nathalie BEAUDOLIT)

Le responsable ERP : DOUSSY Pierre (suppléant DAUGAREIL Dominique)

Des référents de quartier sont nommés. Ils seront chargés de passer dans chaque maison de la zone qui leur est affectée pour informer les habitants de l'évènement.

Au bourg: Mrs MONSACRE et BEAUDOUT Au quartier 1: Mrs CAPDEVILLE et DEZEST Au quartier 2: Mrs BARRERE et PALLIER Au quartier 3: Mrs GROCQ et LESBATS Au quartier 4: Mrs LASSERRE et VILLENAVE

D'autre part, toutes les personnes nécessitant une attention particulière (téléalarme, APA, ...) ont été recensées.

De nombreuses entreprises et artisans, après contacts, sont disposées à apporter leur aide (personnels, matériels etc) en cas de besoin.

La Plan Communal e Sauvegarde est remis à jour chaque année.

Un extrait de ce document (DICRIM) sera adressé à tous les foyers en fin d'année.

La signature de ce plan aura lieu le vendredi 13 juillet à 18 h à la Mairie.

15°) Minischool

Madame LESBATS présente le projet de Mme Lise CHICOYE ;

Madame Lise CHICOYE fait partie de l'Association Minischool qui enseigne l'anglais sous forme ludique aux enfants de 3 à 6 ans et de 7 à 11 ans. Elle sollicite la mise à disposition d'une salle pour dispenser ces cours privés.

Le Conseil est favorable à cette démarche et propose de lui attribuer la salle intermédiaire de la Mairie le mardi de 17h à 18h et le samedi de 10h à 11h. Reste à déterminer le prix de location. Mme LESBATS va contacter Mme CHICOYE pour connaître les tarifs que vont payer les familles pour ces cours et Monsieur le Maire est chargé de se renseigner auprès de la Commune d'ANGRESSE qui accueille cette association pour connaître leurs tarifs de location.

16°) Salle polyvalente

Chaque conseiller avait reçu avant la réunion un questionnaire pour réfléchir sur le projet de la salle polyvalente. D'après les premières discussions il en ressort les caractéristiques suivantes :

- capacité 300 places assises
- scène fixe
- cuisine avec fabrication des repas et chambre froide
- bar intérieur
- capacité de stationnement : 150 places
- pas de spectacle de plein air ni de théâtre de verdure
- bâtiment qui soit le plus possible tourné vers le développement durable BBC

Plusieurs lieux d'implantation sont évoqués. Le CAUE doit nous renseigner sur les coûts éventuels des divers projets.

17°) Divers

- chapiteau : le chapiteau est très demandé surtout en période estivale au moment où les services techniques ont beaucoup de travail avec l'arrosage, la tonte etc.
 Le temps de montage dépasse fréquemment les deux heures Le Maire propose de réfléchir à ce problème : doit on continuer à le monter sachant qu'il n'est pas homologué ? Si oui à qui le prêter ? aux particuliers ? aux associations ? quand le monter ?
- Minibus : Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion le Conseil avait fixé une participation financière pour le prêt du Minibus pendant 3 jours à l'Aviron Soustonnais. Finalement l'aviron est bien parti 3 jours mais il n'a pas pris le minibus et surtout n'a pas avisé la Commune qu'il ne le prenait pas. Monsieur le Maire demande au Conseil de réfléchir à cette question de prêt du minibus aux associations extérieures afin d'adapter le règlement.

A 23 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire levait la séance

Séance du 10 octobre 2012 à 20h30

Le dix octobre deux mille douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SAUBION, Maire.

Etaient présents : M. SAUBION, Mme LUPE, M. SOUMAT, Mme LESBATS, Mme LALANNE, M.CRES M. MONSACRE, Mme BENOIT, M. BARRERE, M. DOUSSY, M. DAUGAREIL, Mme BEAUDOUT, Mme GROCQ, M. LASSERRE.

Absent excusé: M. CASTAING

Monsieur Alain SOUMAT a été nommé Secrétaire de Séance.

En préambule, Monsieur MORA Philippe est venu offrir son œuvre : une mosaïque représentant le blason de la Commune. Le Conseil le remercie et décide de le fixer dans la salle des fêtes de la Mairie afin que la population puisse le voir.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1°) Contribution EPFL

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2012 approuvant :

- le tableau 2012 des contributions :
- de Macs à l'Etablissement Public Foncier « Landes Foncier » pour une contribution de 468 825.53 €
- des communes à MACS à hauteur de 5,33 % de la participation annuelle versée par la communauté pour ses communes membres.
- une convention type avec les communes ayant pour objet le versement de leurs contributions à MACS pour 2012;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'approuver le projet de convention à intervenir entre MACS et la commune de MAGESCQ pour une contribution 2012, d'un montant de 1380,58 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution
- de verser cette somme à la communauté dans les 2 mois au plus tard qui suivent l'émission du titre.

2°) Location Salle

Monsieur le Maire expose que la commune est sollicitée pour la mise à disposition de salle municipale. Il rappelle que priorité est donnée aux associations communales en fonction des disponibilités et de l'occupation existante.

Il propose de faire participer au coût de fonctionnement les associations dont le siège social est situé à l'extérieur du territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 12 euros de l'heure le prix de la location d'une salle municipale pour les associations dont le siège social est extérieur à la commune. La participation se fera sur la base d'un titre de recettes mensuel émis par l'ordonnateur.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce utile.

Cours de Zumba

Une association de LEON sollicite la location d'une salle pour donner des cours de ZUMBA car l'association compte des magescquois parmi ses membres.

Le Conseil Municipal, compte tenu de toutes les activités qui existent sur la Commune (3 enseignements de Yoga, Gym Judo...) ne souhaite pas donner suite.

3°) Location Minibus

VU le rapport de la Commission « Ecole, Jeunesse, Sport, Culture »,

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement d'utilisation du mini bus afin d'y intégrer une participation financière aux frais de fonctionnement pour les associations dont le siège social est situé sur la commune. Il soumet également à l'assemblée de restreindre le prêt du véhicule aux associations communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- modifie le règlement d'utilisation du mini bus afin de demander une participation financière aux associations à but non lucratif dont le siège social est situé sur la commune.
- réserve-le mini bus aux associations communales et annule ainsi la délibération n° 2012/0042 du 30 mai 2012.

- dit qu'au-delà de 48 heures de réservation, une participation de 40 euros par jour sera demandée à compter du 1er jour d'utilisation sur la base d'une convention de mise à disposition,
- La participation sera demandée sur la base d'un titre de recettes émis par l'ordonnateur,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile.

4°) Avenant SOTEC

VU la délibération en date du 30 juillet 2008 confiant la mission d'études et de maîtrise d'œuvre pour la création et la réalisation de la ZAC du Pignada au cabinet D'Une Ville à l'Autre mandataire du groupement,

Monsieur le Maire précise que le groupement comprenant, outre D'Une Ville à l'Autre. Jérôme CLASSE et SOTEC.

La société SOTEC Ingénierie a vendu à la société ARTELIA Ville et Transport son fonds de commerce « Infrastructure » constitué d'un ensemble d'éléments corporels et incorporels dont les contrats en cours d'exécution relatifs à l'exploitation du fonds. Monsieur le Maire ajoute que la société ARTELIA Ville et Transport justifie de capacités professionnelles, techniques et financières adaptées à l'exécution dudit marché. L'avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'avenant n° 3 relatif au transfert suite à rachat de SOTEC Ingénierie par la société ARTELIA dans les conditions du marché initial et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à sa mise en œuvre.

5°) Décisions Modificative

Monsieur Alain SOUMAT fait la présentation des différentes décisions modificatives à intervenir.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des décisions modificatives nécessaires à l'exécution du budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter les décisions modificatives comme suit :

Mairie

c/2158-122:+1000€ c/2158-119:-1000€

Immeuble Lafargue

c/2313-106 : +1 000 € c/2158-119 : -1 000 €

Arènes

c/2313-119 : + 4 000 € c/2158-119 : - 4 000 €

Ecoles

c/2158-113 : + 5000 € c/020 : - 5 000 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce utile.

6°) Forêt Communale

Programme 2013

Lors de la réunion avec Monsieur HAUTCLOCQ qui a eu lieu le 9 octobre 2012 à la Mairie, le plan de coupe 2013 suivant a été présenté :

Estimation des ventes de bois

Unité	Type de coupe	Volume
plle 5	E3	259
plle 16	E1	190
plle 12	E3	450
plle 24a	E4	260
plle 25a	E2	400
plle 26a	E3	330
plle 1 pie	c rase	1 692

D'autre part, en travaux il est prévu 98 ha de débroussaillement en régie (Xavier FRECHES) et 22.89 ha de dépressage (sur la base d'une consultation d'entreprise)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme 2013.

VENTE 2012

730 stères provenant des parcelles 8,9 et 11 en 2° et 3° éclaircie sont à vendre le 25/10/12 à Labouheyre. Le prix de retrait a été fixé à $8 \in /$ stère.

NETTOYAGE PARCELLES UFF LAFFARGUE

Le Maire propose de faire nettoyer les parcelles de l'UFF LAFFARGUE par l'entreprise NAPIAS. Le Conseil émet un avis favorable.

<u>PLAN DE GESTION</u>: M. Hautclocq proposera une mise à jour du plan de gestion de la forêt communale chamboulé par la tempête de 2009. Il faudra revoir l'aménagement de la forêt, pour la période allant jusqu'en 2017. Le projet sera étudié en commission forêt.

CREDIT CARBONE:

La Région Aquitaine, le Centre Régional de la Propriété Forestière, l'Office National des Forêts et la Caisse des Dépôts et Consignations ont créé l'ASSOCIATION AQUITAINE CARBONE.

Son objectif est de faciliter et accélérer le reboisement à travers sa capacité à stocker du carbone. Un crédit carbone est évalué à une tonne équivalent CO2 négociable sur les marchés du carbone. Le propriétaire peut décider de les transférer pour une période donnée à un tiers afin de les valoriser financièrement.

Sur la base des reboisements suite à la tempête KLAUS, l'ASSOCIATION AQUITAINE CARBONE va acheter au propriétaire (public ou privé) des droits à compensation carbone. Elle recherchera ensuite des entreprises qui chercheront à compenser leur émission de carbone. L'association versera au propriétaire une prime de cession de 100 €/ha pour les 10 premiers hectares et de 20 €/ ha jusqu'à 50 ha.

Pour la commune, sont concernées 35.03 ha soit une prime de cession de 1500.60 euros. Ce dispositif débute en 2012 et est encore expérimental (peu de visibilité). La commune s'engage pour 25 ans. A l'issue de cette période le propriétaire récupérera ses droits au crédit carbone.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer au contrat crédit carbone.

7°) Subvention pour reconstitution de la forêt

Dans le cadre des aides allouées par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, notre commune sollicite une subvention pour réaliser les travaux de reconstitution des parcelles forestières dévastées par la tempête Klaus du 24 janvier 2009.

Après étude du dossier par l'ONF, Monsieur le Maire propose le projet de reconstitution dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La surface à reconstitution est de 25.09 ha
- Parcelles cadastrales: territoire de la Commune de MAGESCQ, section F, parcelle n° 151 partie, section X, parcelle n° 18 partie.
- Montant de la demande d'aide : 25 950, 32 euros

Le coût forfaitaire des travaux s'élève à 32 437,90 euros et le montant de l'aide financière, représentant 80 % de la dépense subventionnable, sera au maximum de 25 950,32 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'approuver le projet de reconstitution sur une surface de 25,09 ha
- De déposer un dossier de demande d'aide auprès de la DDTM pour un montant de 25 950.32 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dépôt de ce dossier,
- De désigner l'ONF comme Assistant Technique à Donneur d'Ordre (ATDO)
- pour la constitution de ce dossier,
- pour la réalisation du chantier, le suivi du dossier de demande d'aide (déclaration de commencement des travaux, demande d'acompte et de solde)
- d'inscrire à son budget les sommes prévues en autofinancement si cette aide est allouée à la commune.

Monsieur le Maire expose que la loi du 19 février 2007 a rendu obligatoire la mise en œuvre du droit à l'action sociale au profit des agents territoriaux. Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale et les modalités de leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire précise que la Commune de MAGESCQ adhère déjà au Comité National de l'Action Sociale (CNAS). Il propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter la Charte de l'Action Sociale qui réaffirme les valeurs de solidarité et de mutualisation et qui renforce les rôles des délégués et correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la Charte de l'Action Sociale du CNAS.

9°) Eclairage Public

Monsieur le Maire expose que deux lanternes ont été vandalisées Route de Herm et qu'il convient de les remplacer. Le SYDEC a établi un devis comme suit : Dépose de deux lanternes vandalisées, Fourniture et pose de deux lanternes Saphir avec lampe 150 W SHP fixées sur poteau EDF

Montant estimatif TTC : 1 253 \in T.V.A. préfinancée SYDEC : 193 \in

Montant H.T. : 1 060 €

Subventions apportées par le SYDEC : 700 \in

Participation communale : 360 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de procéder aux travaux de remplacement des deux lanternes Route de Herm, et confie au SYDEC ces travaux pour une participation communale s'élevant à 360 €. Le paiement se fera sur fonds propre. Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce utile.

10°) Ordinateur Ecole

Madame la Directrice du groupe scolaire a fait part de ses besoins en terme informatique pour assurer ses fonctions de direction. Son ordinateur est obsolète et elle n'a pas d'imprimante scanner. Elle fait pour le moment avec son propre matériel. Deux solutions sont proposées :

- achat PC + imprimante
- ou location avec l'ALPI d'un PC portable avec achat d'une imprimante.

Sur la base d'une convention avec l'ALPI, la commune s'engage pour 3 ans avec une location de 70 €/ an / PC portable. Le coût comprend la location, l'assistance, la maintenance, l'installation et le paramétrage.

Cette solution se fait dans le cadre du renouvellement des PC du dispositif « un collégien un portable » du Conseil Général. Ces ordinateurs sont remis à neuf et vidé, puis remis en service.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de louer un ordinateur à l'ALPI et d'acheter une imprimante. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

11°) Recensement population

Jean-Claude CAPDEVILLE est nommé coordonnateur communal pour l'enquête de recensement qui se tiendra début 2013. Le 1° jour de formation aura lieu le 17 octobre. Le recrutement des agents recenseurs sera à prévoir (1 agent pour 250 résidences)

12°) Halte Garderie itinérante

Mme Jacqueline LESBATS fait le point sur la halte-garderie itinérante : 5 enfants fréquentent la halte garderie le lundi matin. L'investissement se chiffre à 6100 , la CAF et le Conseil Général subventionnent chacun à hauteur de 40%. Il restera 20% à la charge de la Commune.

13°) Cimetière

Travaux : Monsieur le Maire s'est rendu au cimetière : Il a demandé aux services techniques d'enlever toutes les herbes mortes et de mettre du caillou sur l'allée principale. Il signale que Monsieur MARIA Lucio a enlevé gratuitement les 4 souches qui gênaient le passage.

Columbarium : la commission bâtiment se rendra au cimetière le samedi 20 octobre prochain pour déterminer l'emplacement du columbarium.

Séance du 21 novembre 2012 à 20h30

Le vingt et un novembre deux mille douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SAUBION, Maire.

Etaient présents : M. SAUBION, Mme LUPE, M. SOUMAT, Mme LESBATS, M. CRES M. MONSACRE, Mme BENOIT, M. BARRERE, M. DOUSSY, Mme BEAUDOUT, Mme GROCO.

Absent excusé: M. CASTAING (Pouvoir à Mme LUPE), Mme LALANNE (pouvoir à Mme BEAUDOUT), DAUGAREIL (Pouvoir à M.CRES), LASSERRE (Pouvoir à M. SALIBION)

Monsieur Alain SOUMAT a été nommé Secrétaire de Séance.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1°) Ecoles

Etat des lieux :

La commune de Magescq connaît un fort taux de croissance annuelle (2.3 % entre 1999 et 2009) avec une incidence notable sur ses équipements publics, notamment le groupe scolaire.

Parallèlement à l'augmentation de notre population les effectifs de l'école n'ont cessé de croître pour passer de 162 élèves en 2007, à 175 en 2010 et 208 à la rentrée scolaire de 2012 (+28.5 %en 5 ans).

Cette tendance se confirme par l'évaluation prévisionnelle du nombre d'enfants pour les rentrées scolaires à venir, d'autant que l'attractivité de notre village se fait sentir par la réalisation de nouveaux lotissements publics et privés (environ 90 lots en perspective).

Actuellement le groupe scolaire compte 8 classes de la petite section de maternelle au CM2. La 8° classe a ouvert en 2011 et la commune était pressentie pour l'ouverture d'une 9° classe à la rentrée 2012.

L'école a été agrandie en 2011 par la création d'une classe maternelle et d'un bureau de direction pour l'accueil de loisirs également en expansion.

Projections: 10 à 11 classes en 2022.

Le Projet:

Afin de répondre à l'accroissement des effectifs scolaires, il apparaît nécessaire d'agrandir l'école par la création d'une classe supplémentaire.

Dans le même temps, les enfants qui déjeunent à la cantine scolaire sont de plus en plus nombreux (environ 170 enfants). Les locaux actuels sont devenus exigus pour la circulation des agents et pour permettre la mise en place des deux services.

Les besoins en termes de surface :

- restaurant scolaire: 85 m²
- classe maternelle avec salle ATSEM et espace repos : 115 m²

L'objectif est de pouvoir mettre en service ces nouveaux équipements pour la rentrée de septembre 2013.

Dans le cadre de la concertation les enseignants et les parents d'élèves seront associés à la démarche. Deux personnes de chaque organisation de parents d'élèves seront invitées (APE,FCPE liste indépendante).

Le Principe d'aménagement et de construction :

Considérant les nécessités d'extension du groupe scolaire, le choix de construction s'est porté sur des bâtiments type modulaire. Cette structure modulaire devra prendre en compte des impératifs en termes de :

- délais de réalisation : bâtiments prêt à fonctionner en septembre 2013
- contraintes d'isolation et de maîtrise de la consommation énergétique
- prise en compte de la Règlementation Thermique 2012
- intégration au bâti existant
- maîtrise des coûts de construction

Une solution modulaire « intégrée » comprenant :

- l'établissement et le dépôt du permis de construire
- le suivi du chantier
- une entreprise générale du bâtiment avec l'ensemble des corps de métier intégré, interlocuteur unique
- réalisation clé en mains
- bureau d'études et SAV intégrés
- respect des délais

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur :

- le projet d'agrandissement de l'école par la création d'une classe supplémentaire et l'extension du restaurant scolaire
- le principe de construction

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'agrandissement du groupe scolaire par la création d'une classe supplémentaire et l'extension de la cantine et se prononce favorablement sur le principe de construction de type modulaire. Monsieur le Maire est autorisé à engager toute démarche utile à la mise en œuvre du projet notamment à lancer la consultation d'entreprises.

D'autre part le Conseil approuve le plan de financement comme suit :

ETAT (DETR) – 30% : 72 000 € Conseil Général – 18% : 43 200 € Autofinancement commune : 124 800 €

TOTAL: 240 000 euros HT

et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général des Landes ainsi que de l'ETAT une demande de subvention.

2°) Recensement

L'enquête de recensement se déroulera du 16 janvier au 17 février 2013. Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de créer cinq emplois temporaires d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune conformément à la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement.

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de créer cinq emplois temporaires à temps non complet d'agent recenseur du 4 janvier au 19 février 2013 (inclure la période de formation et de tournée de reconnaissance).
- les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.
- les agents recrutés seront employés pour une durée de travail calculée sur la base forfaitaire correspondant au temps de travail global moyen d'un agent recenseur de 36 min par logements (ce temps de travail inclut les déplacements, la collecte des informations, la formation et le travail de reconnaissance des logements à recenser). Ils seront rémunérés sur la base du 1°échelon de l'échelle 3.
- Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement des agents recenseurs.
- Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

3°) Accessibilité Mairie

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue de Maremne et ses abords, la place de l'Eglise sera réhabilitée et mise en valeur.

Aussi, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que ces travaux seront l'occasion de mettre aux normes d'accessibilité les locaux de la Mairie.

Il précise que l'emprise d'une rampe d'accès aux normes est trop importante et gênerait voire empêcherait l'accès des riverains à l'arrière du bâtiment.

Il propose donc en concertation avec les services du CAUE et de l'ABF d'installer en façade de la Mairie un élévateur, permettant une intégration au bâti.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de valider la proposition d'installation d'un élévateur en façade de la Mairie dans l'angle sud du bâtiment et autorise Monsieur le Maire à demander les autorisations d'urbanisme nécessaires et à lancer la consultation pour le choix d'un fournisseur en équipement de type élévateur. Monsieur le Maire est chargé de déposer les dossiers de demande de subvention au titre du FIPHFP.

4°) Dématérialisation actes

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2010 acceptant la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention ACTES.

Monsieur le Maire expose qu'il est désormais possible de transmettre par voie dématérialisée les documents budgétaires :

- budget primitif
- budget supplémentaire
- décision modificative
- compte administratif

Ces documents budgétaires doivent être transmis au format XML. Notre fournisseur de logiciel budgétaire a été homologué et a pu adapter, pour 2013, les fonction-

nalités du logiciel en conséquence. Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de l'autoriser à signer l'avenant à la convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de transmettre par voie dématérialisée les documents budgétaires et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention signée entre le représentant de l'Etat et la commune de Magescq pour procéder à la télétransmission et au contrôle des documents budgétaires.

5°) Convention CMR

Comme les années précédentes, les CMR proposent de poursuivre leurs interventions auprès de l'école pour l'année 2013.

Le tarif de l'heure année s'élève à 1 677.50 euros applicable à compter du 01/01/2013, soit une augmentation de 2.73%. Pour mémoire en 2010 le montant était de 1535 euros, de 1582.50 euros en 2011 et de 1633 en 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de poursuivre la collaboration avec les CMR dans le cadre de leurs interventions auprès de l'école de Magescq pour un tarif de l'heure année s'élevant à 1 677.50 euros pour 2013.

6°) Tableau numérique Ecoles

Madame LUPE informe que la communauté de communes a, au titre de sa compétence pilotage du projet éducatif communautaire au travers d'actions éducatives en direction de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des familles, décidé d'accompagner les communes par la mise à disposition de tableaux numériques interactifs.

En accord avec l'Inspection d'Académie, associée au projet, les classes de CM2, CM1 et CE2 seront dotées de ce dispositif. Pour ce faire elle précise que la communauté de communes MACS a voté en 2012 un budget de 465 000 TTC.

Une convention définit les conditions de cette mise à disposition en termes de durée de conditions d'installation et d'utilisation, d'assurance et de maintenance.

Monsieur le Maire propose d'adopter les termes de la convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'approuver les termes de la convention à intervenir entre MACS et la commune concernant la mise à disposition de tableaux numériques interactifs dans les écoles primaires,

Monsieur le Maire est autorisé à signer et à mettre en œuvre ladite convention.

7°) Participation Prévoyance

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique en date du 19 novembre 2012;

Vu la liste des contrats et règlements labellisés par l'Autorité de contrôle prudentiel ;

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de prévoyance et de santé auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent ;

Considérant que la participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités et qui ont été labellisés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire dans le domaine de la prévoyance. Le montant mensuel de la participation par agent est fixé comme suit :

• catégorie A : 22 € brut / agent • catégorie B : 25 € brut / agent • catégorie C : 26 € brut/agent

- Elle sera versée directement aux agents,

Les agents à temps non complet percevront cette participation au prorata de leur temps de travail.

8°) Avancement de Grade

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les nouvelles dispositions applicables en matière d'avancement de grade.

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 stipule que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires promouvables. Ce dispositif concerne tous les cadres d'emplois régis par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale

Ce taux de promotion doit être fixé par notre assemblée, après avis du Comité

Technique Paritaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique

Territoriale.

VU les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux, VU le tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 19 novembre 2012 ;

Après en avoir délibéré, décide de fixer, à compter du 1er janvier 2013, les taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit :

. en catégorie A : 100% . en catégorie B : 100% . en catégorie C : 100%

et d'arrondir à l'entier supérieur les taux de promotion pour chaque cas d'avancement lorsque l'application du taux ci-dessus ne conduit pas à un nombre entier de promouvables.

9°) Contrat CNP

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition ci-annexée de la CNP et de l'autoriser à conclure avec cette société, du 1er janvier au 31 décembre 2013, un contrat pour la couverture des risques statuaires du personnel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société, pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2013, un contrat au taux de :

6,16 % pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. 1,65 % pour les agents affiliés l'I.R.C.A.N.T.E.C.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ce contrat.

10°) Convention Centre de Gestion

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes a signé, le 9 juillet 2012, une nouvelle convention avec le Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) dont les objectifs sont l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Pour mener à bien ces objectifs le CDG 40 a créé le Service d'Insertion et de Maintien dans l'Emploi des Personnes Handicapées (SIMEPH) et propose aux collectivités d'y adhérer.

Ce service mis gratuitement à la disposition des collectivités et établissements publics landais affiliés a pour principales missions l'insertion et le maintien dans l'emploi des agents présentant un handicap à leur poste de travail ou reconnus inaptes à leurs fonctions.

Ce service apporte son aide aux collectivités pour la mise en place d'actions spécifiques pour le recrutement de personnes handicapées ou le maintien dans l'emploi d'agents reconnus inaptes à leurs fonctions.

Il s'agira en matière :

- de recrutement: de porter assistance et conseil aux collectivités lors des différentes étapes de recrutement en faisant appel à Cap Emploi, à la MLPH et à différents partenaires spécialisés pour la recherche de candidats. Le SIMEPH procédera également au montage financier auprès du FIPHFP, au nom et pour le compte de la collectivité, pour les demandes de prime à l'insertion durable après embauche, les aides en matière d'apprentissage, les formations...
- de reclassement et de maintien dans l'emploi des agents en poste dans les collectivités: de mettre en œuvre les solutions de maintien dans l'emploi, après avis du médecin de prévention. Cette aide pourra porter sur la recherche de solutions techniques
- d'aménagement du poste de travail, la mise en place de bilans de compétences et de formations....

Toutes les demandes de financement auprès du FIPHFP seront effectuées par le service, qu'elles concernent l'achat d'équipements, de matériels spécialisés, de formations.....

De plus, le SIMEPH, avec le concours des autres services du CDG 40, assistera les collectivités dans la mise en place des différentes procédures administratives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au Service d'Insertion et de Maintien dans l'Emploi des Personnes Handicapées du Centre de gestion des Landes.

11°) Document Unique

Monsieur le Maire expose que la commune de Magescq s'est engagée dans une démarche d'élaboration du document unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Madame LUPE fait ensuite la présentation du document unique réalisé avec l'aide du service prévention du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

Les risques liés au poste et aux conditions de travail ont été identifiés par unité de travail (services techniques, accueil de loisirs, cantine, école, service administratif, médiathèque, entretien des locaux).

Pour les risques insuffisamment maitrisés, un plan d'actions a été proposé afin de prendre en compte ces risques ; sa mise en œuvre devra être programmée selon un calendrier et des modalités à définir. Ce document unique devra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

Le Conseil Municipal après en voir délibéré, décide de valider le document unique ainsi que le plan d'actions associé tel que présenté

12°) Prévention risques Professionnels

La Commune de Magescq souhaite s'engager dans un partenariat liant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud, le Centre de Gestion des Landes et le Fonds National de Prévention afin de mettre en œuvre une démarche de prévention de risques professionnels intégrée à la démarche globale, territoriale et intercommunale mise en place au niveau de la communauté de communes.

Ce projet permettra d'initier et de structurer une organisation pérenne et participative au sein de la collectivité, visant à préserver la santé et la sécurité au travail des agents. Il s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation portée au niveau national par les centres de gestion et en particulier en Aquitaine par le CDG 40.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels :

- Il désigne un élu référent en charge du suivi du projet en étroite collaboration avec le CDG 40 et le FNP.
- Il s'engage à mettre en œuvre des moyens techniques, humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec la communauté de communes MACS dans le cadre du partenariat MACS/FNP/CDG 40 – Démarche de territoire Santé Sécurité au Travail (convention précisant les conditions administratives, techniques et financières de répartition de la subvention globale financée par le FNP et perçue par la communauté de communes MACS-montant s'élevant à 3 106 euros pour la Commune de Magesco).

13°) Projet Photovoltaïque

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

La société SAS COMMUNAL LE COURT- sous la maîtrise d'œuvre de GP Joule France GmbH et en collaboration avec le développeur de projet 2NDSKY Solar Development SARL - a obtenu une autorisation de construire en vue de la création d'un projet photovoltaïque sur des parcelles communales au lieu-dit « Le Court » de la commune de Magescq.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, des mesures compensatoires concernant la destruction de Landes à Molinie sont requises par les services instructeurs (D.D.T.M. Landes et DREAL Aquitaine).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve l'engagement ci-après :

<u>Article 1</u>: La Commune s'engage à créer chaque année 7 ha de coupe rase sur des parcelles présentant un sous-bois de Landes à Molinie et à les maintenir pour une durée de 3 ans sur le territoire forestier communal de Magescq.

<u>Article 2</u>: Selon les conditions de l'article 1, la commune s'engage ainsi à conserver en permanence 21 ha de Landes à Molinie non boisée de manière rotationnelle sur le territoire forestier communal de Magescq, et ce pour la durée d'exploitation de la centrale photovoltaïque (20 ans minima).

<u>Article 3</u>: En cas de non réalisation du projet photovoltaïque par la société SAS COMMUNAL LE COURT, le présent engagement sera caduque.

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile.

14°) Lotissement CAP COSTE

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2011 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'aménagement d'un lotissement et d'engager une consultation pour le choix d'un mandataire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 Janvier 2012 désignant la SATEL en qualité de mandataire pour la réalisation du lotissement CAP COSTE,

Monsieur le Maire expose que pour la réalisation du lotissement il est nécessaire d'avoir recours à un coordonnateur SPS (sécurité protection de la santé).

La SATEL dans le cadre de ses missions de mandat a procédé à une consultation d'entreprises selon la procédure adaptée avec comme critères 70% prix et 30% valeur technique.

Quatre sociétés ont remis une offre :

- APAVE: 2 762.50 € HT - SOCOTEC: 2 400 € HT - VIGEIS: 1 222.50 € HT - QUALICONSULT: 2 300 € HT

Après analyse des offres la SATEL propose de retenir l'offre de VIGEIS conforme et économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de retenir la société VIGEIS 40 pour assurer les missions de coordonnateur SPS pour la réalisation du lotissement Cap Coste pour un montant de 1 222.50 € HT. Il inscrit les crédits nécessaires au Budget annexe du Lotissement CAP COSTE et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile

15°) Décision modificative – Budget Principal

Monsieur SOUMAT expose au Conseil Municipal la nécessité d'ajustement du budget au regard des charges salariales.

Monsieur le Maire propose de voter la décision modificative correspondante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de la décision modificative comme suit :

Chap 012 – Charges de personnel: + 5 000 euros Chap 022 c/6411 – dépenses imprévues: - 5 000 euros

et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile.

16°) Stationnement Larroze

Monsieur le Maire expose les problèmes de stationnement Rue Larroze. Il relate qu'il a contacté Monsieur Tillier, propriétaire d'une parcelle cadastrée J 93 d'une superficie de 220 m², Rue Larroze.

Il propose que la Commune en fasse l'acquisition afin de créer des places de stationnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de procéder à l'achat de la parcelle J 93 appartenant à Monsieur TILLIER et située Rue Larroze afin d'aménager des places de stationnement, pour un montant de 1500 euros. Il dit que les frais de géomètre et notaire seront à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire est autorisé à engager toute démarche et signer tout document correspondant.

17°) Achat aspirateur

VU le Code Général des collectivités territoriales, dans son article L2122-21,

Monsieur le Maire expose que les biens meubles d'un montant de faible valeur ne peuvent être imputés en section d'investissement sauf délibération expresse du Conseil Municipal,

Considérant la durabilité du bien acquis (aspirateur).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte que l'aspirateur destiné au ménage des locaux de la Mairie d'un montant de 177,80 euros soit intégré à la section d'investissement du budget de la Commune.

18°) Portage des repas

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 5 septembre 2011 la confection des repas dans le cadre du portage des repas à domicile est assurée par le Pôle Culinaire de la communauté de communes MACS. La commune de Saint Jean de Marsacq assure le portage des repas à domicile pour le compte des communes de Magescq, Saint Geours de Maremne, Josse et Saint Jean de Marsacq.

La commune de Saint Jean de Marsacq met à disposition son véhicule réfrigéré ainsi que son personnel. Elle supporte ainsi l'ensemble des frais de fonctionnement liés au portage des repas à domicile (téléphone, carburant, entretien, assurances, salaire et cotisations, vêtements de travail).

La commune de Saint Jean de Marsacq s'est donc rapprochée du CCAS afin de définir les modalités de remboursement des frais engagés.

Pour le carburant, l'entretien du véhicule : les dépenses seront réparties au nombre de kilomètres tenant compte d'une part fixe par commune (12 km) pour les trajets de liaison et d'une part modulable en fonction des kilomètres parcourus (dépend du nombre de points de livraison des repas).

Pour le téléphone, les vêtements de travail, l'assurance : les dépenses seront réparties entre les quatre communes. (divisé par 4)

Pour les dépenses de personnel : les dépenses (déduction faite de la participation de la communauté des communes MACS aux frais de personnel $(14 \le /h)$ sur la base définie par le conseil communautaire de 10 repas livrés par heure), seront réparties en fonction du nombre de repas livrés.

Ainsi le CCAS de Magescq remboursera à la commune de Saint Jean de Marsacq sa quote part définie selon les modalités ci-dessus, sur la base d'une convention à signer entre les différentes parties.

La convention entrera en vigueur au 1er novembre 2012 pour une période de 5 ans, avec effet rétroactif au 5 septembre 2011. Pour la période du 05 septembre 2011 au 31 octobre 2012, les charges dues par le CCAS ont été évaluées à environ 2235 €.

19°) Affaire MILERA/DUMAS

La CAFSA doit exploiter les pins de la parcelle de Mme DUMAS située à TRIN à côté de la propriété de Monsieur MILERA. Celui-ci, propriétaire du chemin, lui interdit le passage. La fille de Mme DUMAS, Mme Moreau a écrit à Monsieur le Maire pour lui signaler ce problème et obtenir son soutien. De son côté Monsieur MILERA maintient sa position.

Monsieur le Maire donne lecture de sa réponse adressée à Mme MOREAU avec copie à Monsieur MILERA : « Suite à votre demande devant l'impossibilité d'un accord entre vous et Monsieur MILERA, la Commune dans un but de conciliation peut, le cas échéant mettre à disposition des demandeurs les parcelles de terrain cadastrées M 98 et 99.

Elles pourraient être utilisées pour le débardage des bois sous plusieurs conditions :

- Etudier la faisabilité de l'opération par rapport à la largeur du terrain, à la solidité du pont situé en contrebas,
- Que la CAFSA et Mme Moreau s'engagent après un état des lieux à remettre le terrain en l'état et à réparer les dégâts éventuels,
- Que la CAFSA ait demandé une permission de dépôt des bois sur la RD de Gourby, auprès de la Commune et du Conseil Général de Soustons.
- Que M.Gomés donne l'autorisation de passage vers la parcelle « Dumas ».

20°) 1% Paysage

Monsieur le Maire a rencontré M. CORLAY Maxime du bureau d'études INEXIA le

15 novembre dernier dans le cadre de la concertation avec les élus des communes traversées par la future A63. Lors de cette réunion il a été annoncé les modalités de mise en œuvre du 1% paysage et des actions qui pourraient être retenues. Le revêtement cyclable des liaisons douces ne semble plus faire partie du programme de financement du 1% paysage.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre adressée à ATLANDES dans laquelle il propose des actions qui pourraient être financées dans le cadre du 1% paysage : « La Commune de Magescq est fortement impactée par le passage de l'A63 sur une longueur de 11Km. La Commune a engagé :

- un développement de son territoire dans l'élaboration d'un nouveau PLU
- une politique de réaménagement de son centre bourg,
- et plus généralement une amélioration de son cadre de vie.

<u>Action n°1</u>: Le réaménagement de l'Avenue des Landes, l'Avenue du Maremne, jusqu'au pont de l'autoroute comprend notamment un volet de cheminement doux, de plantations d'arbres et de végétaux, en partenariat avec MACS.

Action n°2 : Mise en valeur et aménagement de la place de la Mairie avec éclairage de l'Eglise classée à la conservation du Patrimoine.

<u>Action n°3</u>: Aménagement de liaisons douces depuis le pont du Magescq jusqu'au Restaurant « Le Cabanon » avec aménagements paysagers, plantations d'arbres suite à la réfection et requalification de l'ancienne N10.

Action n°4: Elagage et entretien des platanes de l'entrée Nord du bourg de Magescq avec mise en valeur, aménagement et gestion des espaces sensibles qui bordent les ruisseaux du Magescq et Saunus.

<u>Action n°5</u>: Aménagement de l'entrée Est de Magescq depuis les giratoires de sortie de l'autoroute, cheminement piétonnier et cyclable, organiser la signalétique à l'entrée du village.

Action n°6 : Réfection de la façade Ouest de l'Eglise.

En partenariat avec la Communauté de Communes MACS

Action n°1 : Aménagement de l'accès à la zone d'activité du Tinga en prolongement du pont de l'autoroute.

Action n°2: Aménagement d'une liaison douce le long de l'autoroute depuis Magescq jusqu'à Saint-Geours de Maremne, le collège.

A 23 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire levait la séance

